



CBD



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/7/10
16 décembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Septième réunion

Kuala Lumpur, 9-20 et 27 février 2004

Point 16 de l'ordre du jour provisoire*

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LES PERFORMANCES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIÈRES DU SECRÉTARIAT ET LE BUDGET DES FONDS D'AFFECTATION
SPÉCIALE POUR LA CONVENTION**

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Lors de sa sixième réunion, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif, au paragraphe 27 de sa décision VI/29, de rendre compte à la septième réunion de la Conférence des Parties sur les recettes et l'exécution du budget et sur tout ajustement apporté au budget de la Convention pour la période biennale 2003-2004.

2. Le présent document a été préparé par le Secrétaire exécutif en réponse à cette demande et met en relief la performance financière et administrative du Secrétariat depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties. Il doit être lu en tenant compte des notes du Secrétaire exécutif sur le projet de budget du programme de travail pour la période biennale 2005-2006 (UNEP/CBD/COP/7/2 et Add.1) ainsi que du budget du programme de travail sur la prévention des risques biotechnologiques pour l'exercice biennal 2005-2006 (UNEP/CBD/COP-MOP/1/11).

3. Le document se divise en quatre sections, à savoir :

(a) La section I rend compte des recettes et de l'exécution du budget en 2002 et au cours de la période biennale 2003-2004 pour les trois fonds d'affectation spéciale de la Convention, à savoir le Fonds général de contributions volontaires pour la Convention sur la diversité biologique (**Fonds d'affectation spéciale BY**), le Fonds spécial de contributions volontaires pour les Activités supplémentaires approuvées de la Convention sur la diversité biologique (**Fonds d'affectation spéciale BE**) et le Fonds spécial de contributions volontaires pour faciliter la participation d'États-Parties au processus de la Convention (**Fonds d'affectation spéciale BZ**). Les dépenses chiffrées, indiquées ici pour la période biennale 2003-2004, ne concernent que la première année de la période biennale 2003-

* UNEP/CBD/COP/7/1 et Corr.1.

2004 et devraient changer à la fin de l'exercice 2004 pour tenir compte des dépenses réelles. Cette section propose également un rapport sur les engagements faits, pour l'année 2004, au Fonds d'affectation spéciale BY.

(b) La section II est consacrée aux questions de personnel. Elle rend compte des progrès enregistrés dans la classification, l'annonce et le pourvoi des postes du Secrétariat.

(c) La section III rend compte de l'état actuel de l'application des Arrangements administratifs entre le PNUE et le Secrétariat de la Convention, conclus conformément à la décision III/23 de la Conférence des Parties et l'Accord entre le Secrétariat et le Gouvernement du Canada relatif au siège du Secrétariat de la Convention.

(d) La section IV contient les éléments d'un projet de décision pour examen par la Conférence des Parties sur l'administration de la Convention et le budget du Fonds d'affectation spéciale de la Convention.

4. La présente note contient les annexes suivantes :

- (a) état des contributions aux Fonds BY, BE, BZ et BF au 30 novembre 2003 (annexes I-IV) ;
- (b) état des Fonds BE et BZ au 30 novembre 2003 (annexes V – VI) ;
- (c) résultats financiers de l'exercice 2002 (annexe VII) ;
- (d) barème actuel des contributions pour la période 2003-2004 (annexe VIII).

I. REVENUS ET EXÉCUTION DU BUDGET EN 2002-2004

5. L'état des contributions aux quatre fonds de dépôt en date du 30 novembre 2003 est présenté dans les annexes I à IV ci-dessous.

A. *Fonds général de contributions volontaires pour la Convention sur la diversité biologique (Budget permanent ou Fonds d'affectation spéciale BY)*

1. *Revenus et exécution du budget en 2002*

i) *Budget pour 2002*

6. Dans sa décision V/22, la Conférence des Parties a approuvé un budget-programme principal de 10.049.900\$US pour l'exercice 2002 pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB). Sur ce montant, 6.846.700\$US devaient être versés par les Parties selon le barème figurant à l'annexe de la décision V/22, et 3.203.200\$US devaient provenir des excédents cumulés et de l'épargne (« solde reporté ») des exercices précédents (1995-2001), comme suit :

Source de financement	2002
Parties à la CDB	6.846.700\$US
Excédents/épargne	3.203.200\$US
Total	10.049.900\$US

ii). Contributions pour 2002

7. Au 31 décembre 2002, les contributions reçues au titre de l'exercice 2002 au Fonds d'affectation spéciale BY se sont élevées à 7.656.933\$US décrites comme suit :

Versements anticipés pour 2002 reçus en 2001	871.018\$US
Contributions pour 2002 reçues en 2002	5.610.915\$US
Contribution du Gouvernement hôte	1.000.000\$US
Contribution spéciale des États-Unis d'Amérique	175.000\$US
<i>Total</i>	7.656.933\$US

8. Au 31 décembre 2002, les contributions évaluées versées au titre de l'exercice 2002 se sont donc élevées à 6.481.933\$US (ou 94 % du total approuvé pour l'exercice par la Conférence des Parties lors de sa cinquième réunion). Ces contributions sont réparties comme suit :

Versements anticipés pour 2002 reçus en 2001-	871.018\$US
Contributions pour 2002 reçues en 2002 -	5.610.915\$US
Total -	6.481.933\$US

Pourcentage des contributions évaluées reçues au 31 décembre 2002 - 94 %.

9. Ce montant représente les contributions versées en totalité ou en partie par 105 Parties (ou 56,8 % du nombre total des États-Parties à la Convention).

10. Il faut également noter qu'en date du 31 décembre 2002, les paiements tardifs reçus en 2002 pour 2001 et les années précédentes se sont élevés à 1.123.890\$US.

iii) Charges de l'exercice 2002

11. Un total de 9.122.758\$ en provenance du Fonds d'affectation spéciale BY a été dépensé en 2002. Ce montant s'élève à 91 % des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour l'exercice 2002 (10.049.900\$) (voir tableaux 1 et 2 ci-dessous). Un total de 3.203.200\$ du budget approuvé par la Conférence des Parties pour 2002 provenait du fonds d'épargne et d'excédent conformément à la décision V/22. Le solde (6.846.700\$) provenait des contributions évaluées au Fonds d'affectation spéciale BY. Au 31 décembre 2002, 6.481.933\$ en contributions évaluées ont été versés pour le compte de 2002.

12. Le dépassement au titre du programme « Direction exécutive et de gestion » (EDM) était dû aux coûts supplémentaires engendrés par les réunions du Bureau de la COP-5, tandis que le solde non dépensé au titre des programmes Questions scientifiques, techniques et technologiques (STTM) et Mise en œuvre et communication (I&O) s'explique par le fait que plusieurs postes vacants dans le cadre de ces programmes n'ont pas été pourvus en 2002.

Tableau 1. Dépenses par programme sur le Fonds d'affectation spéciale BY pour l'exercice 2002

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Pourcentage de :</i>	
			<i>Budget approuvé par la COP</i>	<i>Contributions reçues pour 2002*</i>
Direction exécutive et Gestion	547.600	586.767	107	
Questions scientifiques, techniques et technologiques	1.014.100	702.860	69	
Affaires sociales, économiques et juridiques	1.178.200	1.100.073	93	
Mise en oeuvre et communication	1.587.500	1.300.845	82	
Prévention des risques biotechnologiques	870.900	786.516	90	
Gestion des ressources et services de conférence	3.695.400	3.596.178	97	
Frais de soutien au programme	1.156.200	1.049.521	91	
Total	10.049.900	9.122.758	91	141

Tableau 2. Dépenses par poste de dépense sur le Fonds d'affectation spéciale BY en 2002

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé</i>
Frais de personnel (dont l'assistance temporaire/les heures supplémentaires et la formation)	4.521.900	3.701.473	82
Consultants	160.100	145.857	91
Voyages en mission	559.800	431.506	77
Coûts de services de conférence	2.228.900	1.838.201	82
Réunions	144.000	147.634	103
Coûts d'établissement de rapports	183.700	167.645	91
Frais généraux de fonctionnement	1.095.300	903.835	83
Participation des pays en développement*	0	737.087	
Frais de soutien au programme	1.156.200	1.049.521	91
Total	10.049.900	9.122.758	91

* Approuvé par le Bureau de la COP-5

13. Les fonds ont été approuvés par le Bureau de la COP-5 et ont été puisés du fonds d'épargne et d'excédent du Fonds d'affectation spéciale BY pour financer la participation d'États-Parties en développement à plusieurs réunions qui se sont tenues en 2002. Le tableau 3 ci-dessous indique la répartition des fonds approuvés par le Bureau de la COP-5 et avalisés par la COP-6. (Décision VI/29 para. 16), lesquels proviennent du fonds d'épargne et d'excédent.

* Pourcentage des contributions évaluées reçues à la date du 31 décembre 2002.

Tableau 3. Approbations du Bureau de la COP –5 pour l'utilisation de l'excédent/épargne en 2001-2002 (Fonds d'affectation spéciale BY)

<i>Description</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Dépense/ Engagements</i>
Évaluation pilote des interpénétrations entre les changements climatiques et la diversité biologique	100.000	100.000
Évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures dans les petits États insulaires en développement (SIDS)	120.000	120.000
Groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité des terres arides et de la mariculture	140.000	139.796
Participation des États-Parties en développement et des États-Parties à économies en transition à la sixième réunion de l'Organe subsidiaire	500.000	7.261
Participation des États-Parties en développement et des États-Parties à économies en transition à la septième réunion de l'Organe subsidiaire	250.000	157.735
2 ^{ème} examen du mécanisme financier	150.000	149.550
Atelier de travail sur le Plan stratégique (soutien partiel)	170.000	113.105
Réunion sur le Plan stratégique	250.000	31.341
Participation des États-Parties en développement et des États-Parties à économies en transition à la 2 ^{ème} réunion du Groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages	81.000	96.626
Atelier de travail sur la responsabilité et la réparation (soutien partiel)	70.000	0
CIPC-2/Atelier sur la mise en conformité	118.500	0
Phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	100.000	0
Réunion à composition non limitée sur les exigences de renforcement des capacités pour l'application du Protocole portant sur la prévention des risques biotechnologiques	270.000	241.728
Total	2.319.500 \$	1.157.142 \$

14. Bien que l'utilisation de 2.319.500\$ provenant du fonds d'épargne et d'excédent ait été approuvée, seuls 1.157.142\$ ont réellement été dépensés, le solde provenant de contributions volontaires aux Fonds BE et BZ.

2. Revenus et exécution du budget en 2003

i) Budget pour 2003

15. Dans sa décision VI/29, la Conférence des Parties a approuvé un budget-programme principal de 10.742.500\$US pour l'exercice 2003 pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB). Sur ce montant, 7.242.500\$US devaient être versés par les Parties selon le barème indiqué à l'annexe de la décision V/29, 2.500.000\$US devaient provenir des excédents cumulés et de l'épargne (« solde reporté ») des exercices précédents (1995-2002), et 1.000.000\$ devaient être financés par le pays hôte comme suit :

Source de financement	2003
Parties à la CDB	7.242.500\$US
Excédents/épargne	2.500.000\$US

Pays hôte	1.000.000\$US
Total	10.742.500\$US

ii). Contributions pour 2003

16. Au 30 novembre 2003, les contributions reçues au titre de l'exercice 2003 au Fonds d'affectation spéciale BY se sont élevées à 7.612.780\$US décrites comme suit :

Versements anticipés pour 2003 reçus en 2002	572.402\$US
Contributions pour 2003 reçues en 2003	5.865.397\$US
Contribution du Gouvernement hôte	999.981\$US
Contribution spéciale des États-Unis d'Amérique	175.000\$US

Total 7.612.780\$US

17. Au 30 novembre 2003, les contributions évaluées versées au titre de l'exercice 2003 se sont donc élevées à 6.437.799\$US (ou 89 % du total approuvé pour l'exercice par la Conférence des Parties lors de sa sixième réunion). Ces contributions sont réparties comme suit :

Versements anticipés pour 2003 reçus en 2002 -	572.402\$US
Contributions pour 2003 reçues en 2003 -	5.865.397\$US
Total -	6.437.799\$US

Pourcentage des contributions évaluées de 2003 reçues au 30 novembre 2003 – 89 %

18. Ce montant représente les contributions versées en totalité ou en partie par 103 Parties (ou 55 % du nombre total des États-Parties à la Convention).

19. Il faut également noter qu'en date du 30 novembre 2003, les paiements tardifs reçus en 2003 pour 2002 et les années précédentes se sont élevés à 217.382\$US.

20. Le tableau 4 ci-dessous illustre les paiements cumulés, par mois, au Fonds d'affectation spéciale BY en 2002 et en 2003. À la fin du premier trimestre 2002, le total des paiements reçus au titre de l'exercice 2002 était de seulement 40 % du montant total approuvé, en dépit du fait que les contributions auraient dû être payées en janvier. En raison du non-paiement à temps des contributions par certaines Parties à échéance, et pour permettre au Secrétariat de mettre en œuvre le programme de travail 2003 et de renouveler les contrats du personnel, le Secrétaire exécutif n'avait pas d'autre choix que celui de puiser sur l'épargne disponible et l'excédent du Fonds d'affectation spéciale BY (provenant des paiements tardifs pour l'exercice 2002 et des années précédentes), et sans lesquelles il aurait été impossible pour le Secrétariat de remplir ses fonctions.

21. De même, à la fin du premier trimestre 2003, seuls 3.475.946 \$US ont été reçus en paiements pour l'exercice (autrement dit 48 % du montant promis pour l'exercice 2003). Là aussi, ce déficit a engendré une situation dans laquelle le Secrétaire exécutif se trouvait contraint de puiser dans l'épargne et les excédents de la réserve opérationnelle afin d'assurer, malgré le paiement tardif des contributions, la continuité du fonctionnement du Secrétariat.

22. Néanmoins, il convient de noter que les versements au Fond BY de contributions volontaires ont connu une nette augmentation en 2001, 2002 et 2003, par rapport aux années précédentes, avec un taux de perception de 94 % des contributions évaluées (BY) en 2001 et en 2002 en comparaison à ceux de 73 % et 67 % en 1999 et en 2000 respectivement. Avec la perception de 89 % pour 2003 en date du 30 novembre

2003, on s'attend à ce que le taux de perception total en 2003 avoisine voire dépasse les 94 % atteints lors de la dernière période biennale.

Tableau 4 : Contributions cumulées au Fonds d'affectation spéciale BY par mois pour 2002 et 2003

Mois	Contributions reçues en 2002 \$US	% des contributions évaluées de 2002	Contributions reçues en 2003 \$US	% des contributions évaluées de 2003	Contributions reçues pour 2004* \$US	% des contributions évaluées de 2004
Janvier	1.147.433\$	17%	654.001\$	9%	388.378\$	5%
Février	1.152.058\$	17%	2.226.811\$	31%		
Mars	2.771.847\$	40%	3.475.942\$	48%		
Avril	2.908.865\$	42%	3.886.299\$	54%		
Mai	3.260.350\$	47%	3.923.842\$	54%		
Juin	3.432.888\$	50%	3.945.459\$	54%		
Juillet	3.441.526\$	50%	3.946.481\$	54%		
Août	5.192.606\$	75%	3.986.793\$	55%		
Septembre	5.422.574\$	78%	4.141.416\$	57%		
Octobre	5.720.198\$	83%	4.671.253\$	64%		
Novembre	5.954.169\$	86%	6.437.799\$	89%		
Décembre	6.481.933\$	94%				

* en date du 30 novembre 2003

iii) Solde reporté (épargne et excédent)

23. Les affectations non dépensées à la fin de la période biennale, (du fait des coûts moindres des activités, du non pourvoi de postes, des activités financées par d'autres sources, etc.) sont appelées « **épargne** ». Les contributions reçues dans une année donnée pour des engagements sur des exercices antérieurs sont appelées « **excédent** ». On appelle « **solde reporté** » l'épargne et les excédents considérés collectivement, puisqu'ils sont tous les deux reportés sur la période biennale suivante. Lors de sa sixième réunion, la Conférence des Parties a approuvé l'emploi d'un total de 5.000.000 \$ puisés du « solde reporté », c'est-à-dire de l'épargne et des excédents des exercices financiers précédents, afin de couvrir une partie des budgets de 2003-2004. De plus, la Conférence des Parties a accepté qu'un montant de 878.272\$ soit prélevé du solde reporté (épargne/excédents) en guise de réserve fonctionnelle pour la période biennale 2003-2004.

24. Le 1^{er} janvier 2003, les engagements déjà faits pour l'exercice 2003 s'élevaient à 10.007.200\$. Au même moment, 654.001\$ seulement avaient été reçus en contributions pour 2003, et 2.500.000\$ étaient disponibles grâce aux excédents comme l'a approuvé la Conférence des Parties lors de sa sixième réunion, dans le paragraphe 8 de la décision VI/29. Par conséquent, le Secrétariat pouvait engager au total un montant de 3.154.001\$, par rapport aux engagements de l'année s'élevant à 10.007.200\$.

25. Conformément au règlement des Nations Unies, les fonds doivent être en banque pour effectuer des engagements ; en raison de ce déficit, un total de 6.853.199\$ a dû effectivement être apporté en utilisant le « solde reporté », c'est-à-dire les fonds d'épargne et d'excédent des périodes biennales précédentes, tel que l'a autorisé la Conférence des Parties au paragraphe 14 de la décision VI/29. Ces fonds seront remplacés lorsque les gouvernements auront fait parvenir les contributions de 2003.

26. Si les engagements concernant les années précédentes (1995-2002) devaient être versés dans leur totalité au cours de 2003, il y aurait un excédent de l'ordre de 919.913\$ au 31 décembre 2002 en raison des paiements tardifs des contributions évaluées pour l'exercice 1995-2002. En voici la ventilation :

Reliquat 1995	-	20.712 \$US
Reliquat 1996	-	64.281 \$US
Reliquat 1997	-	70.186 \$US
Reliquat 1998	-	74.148 \$US
Reliquat 1999	-	32.794 \$US
Reliquat 2000	-	62.475 \$US
Reliquat 2001	-	162.879 \$US
Reliquat 2002	-	432.438 \$US
Total*	-	919.913 \$US

* en date du 1^{er} janvier 2003

27. Si les fonds restants engagés pour 2003, s'élevant à 819.548\$ au 30 novembre 2003, devaient également être pris en ligne de compte, le solde disponible pour engagement à la fin de 2003 serait de **7.603.858 \$**, ventilés comme suit :

Contributions évaluées reçues en 2003 pour 2003	-	5.865.397 \$US
Reliquats 1995-2002	-	919.913 \$US
Reliquat 2003	-	818.548 \$US
Total	-	7.603.858 \$US

28. Il y a cependant lieu de noter qu'au cours de la dernière période biennale, le pourcentage des contributions évaluées reçues dans la même année avoisine 94 %. Si cette tendance se poursuit en 2003, en admettant qu'au moins 50 % des contributions des exercices antérieurs resteront impayées et si on tient compte de la réserve opérationnelle devant être déduite des excédents en 2004, il est plus réaliste de supposer que :

- (a) l'excédent prévu ne sera que d'environ 459.996\$;
- (b) les 94 % d'engagements perçus pour 2003 seront de 6.821.888\$;
- (c) une réserve opérationnelle de 878.272\$ (à ajuster pour 2005-2006) sera disponible ;
- (d) le total du solde disponible pour utilisation en date du 1^{er} janvier 2004 sera de **6.403.572\$**.

29. Ces fonds sont nécessaires pour permettre au Secrétariat d'entamer ses activités dès le début de l'année 2004 puisque l'expérience acquise a montré que la majorité des contributions évaluées pour la période 2004 ne seront pas encore reçues à la date du 1^{er} janvier de l'année en question.

iv) Charges de l'exercice en 2003

30. Les dépenses et engagements directs en 2003 (dont les frais de soutien au programme) au 30 novembre 2003 s'élevaient à 11.502.676\$.

31. Pour 2003, ce montant équivaut à 107 % environ du montant total approuvé par la Conférence des Parties pour les activités du Fonds d'affectation spéciale BY en 2003, dans sa décision VI/29. Le

dépassement est dû à l'organisation de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire et de la réunion sur l'Article 8(j) en 2003 plutôt qu'en 2004 comme cela était prévu à l'origine.

32. Les dépenses et engagements de 11.502.676\$ en 2003 représentent 151 % du total des contributions reçues en 2003 (7.612.780\$) en date du 30 novembre 2003. Elles représentent quelque 139 % du revenu total effectif disponible en 2003 (8.218.540\$) (c'est-à-dire, les contributions reçues en 2003 pour 2003 et pour d'autres exercices antérieurs et futurs), répartis comme suit :

Paiements tardifs reçus en 2003 pour les exercices antérieurs	217.382 \$US
Versements anticipés pour 2003 reçus en 2002	572.402 \$US
Contributions pour 2003 reçues en 2003	5.865.397 \$US
Contribution du Gouvernement hôte	999.981 \$US
Contribution spéciale des États-Unis d'Amérique	175.000 \$US
Versements anticipés pour 2004 reçus en 2003	388.378 \$US

Total 8.218.540 \$US

33. La ventilation des dépenses enregistrées par programme pour 2003 figure au tableau 5, tandis que la ventilation des dépenses enregistrées par poste de dépense pour 2003 est décrite au tableau 6.

a) Dépenses par programme

34. Le tableau 5 ci-dessous montre le pourcentage des coûts en 2003 par programme. Il reflète également le pourcentage de dépenses par rapport aux recettes de 2003 et aux recettes effectivement reçues en 2003. Ce dernier pourcentage prend en compte les sommes versées au Fonds d'affectation spéciale, non seulement au titre des contributions évaluées pour 2003 mais aussi les sommes payées en 2003 pour les engagements des années précédentes et à venir.

Tableau 5. Dépenses par programme sur le Fonds d'affectation spéciale BY pour l'exercice 2003

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Dépenses/ Engagements</i>	<i>Pourcentage de :</i>		
			<i>Budget approuvé par la COP</i>	<i>Contributions effectivement reçues pour 2003</i>	<i>Recettes perçues en 2003*</i>
Direction exécutive et Gestion	782.900	720.200	92		
Questions scientifiques, techniques et technologiques	1.412.100	1.455.650	103		
Affaires sociales, économiques et juridiques	1.395.500	1.539.100	110		
Mise en œuvre et communication	1.971.700	1.932.016	98		
Prévention des risques biotechnologiques	1.705.600	1.212.008	71		
Gestion des ressources et services de conférence	2.238.800	3.320.385	148		
PSC	1.235,900	1.323.317	107		
Total	10.742.500	11.502.676	107	151	139

* Y compris les fonds reçus en 2003 pour les années précédentes et à venir

Direction exécutive et Gestion

35. Un total de 720.200 \$ (92 %) des fonds alloués par la Conférence des Parties, lors de sa sixième réunion, à la Direction exécutive et Gestion a été dépensé en 2003 (au 30 novembre 2003). Presque tous les postes de ce programme ont été intégralement pourvus au cours de cette période, à l'exception du poste d'Administrateur de programme hors classe qui a été occupé en juillet 2003.

Questions scientifiques, techniques et technologiques

36. Comme on peut le constater dans le tableau 5, un total de 1.455.650\$ (107 %) des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour le programme « Questions scientifiques, techniques et technologiques (STTM) » a été dépensé en 2003 (au 30 novembre 2003). Le dépassement était dû en majeure partie à l'approbation par le Bureau de la sixième réunion de la Conférence des Parties du financement de l'épargne et des excédents pour couvrir les coûts des participants aux huitième et neuvième réunions de l'Organe subsidiaire, pour lesquelles des fonds insuffisants ont été levés à partir du Fonds BZ (voir Annexe VI). Dans le même temps, des épargnes ont pu être réalisées dans le cadre de ce programme grâce au fait que les postes de chargés de programme « Taxonomie, eaux intérieures et conservation in situ et ex situ » n'ont été pourvus qu'au cours du deuxième semestre de l'année.

Affaires sociales, économiques et juridiques

37. Un total de 1.539.100\$ (110 %) des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour le programme Affaires sociales, économiques et juridiques a été dépensé au cours de 2003 (au 30 novembre 2003). Ce dépassement de l'enveloppe allouée est principalement à imputer au fait que les fonds

provenaient des épargnes et des excédents à payer pour la participation des États-Parties en développement et des pays à économie en transition à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages qui s'est tenue à Montréal du 1 au 5 décembre 2003. La plupart des fonds dépensés dans le cadre de ce programme étaient liés aux coûts des services de conférence de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages et de la Réunion intersessions du Programme de travail pluriannuel jusqu'à 2010 et aux coûts du personnel.

Mise en œuvre et communication

38. Un total de 1.932.016 \$ (98 %) du budget approuvé pour le programme « Mise en œuvre et communication » a été dépensé en 2003 (au 30 novembre 2003). Les dix-sept postes de ce programme ont été pourvus au cours de l'année. La plupart des fonds utilisés dans le cadre de ce programme étaient liés aux coûts du personnel, au fonctionnement du Centre d'échange, à la publication d'informations et d'une documentation sur la sensibilisation du public.

Prévention des risques biotechnologiques

39. Un total de 1.212.008 \$ (71 %) du budget approuvé pour le programme « Prévention des risques biotechnologiques » a été dépensé en 2003 (au 30 novembre 2003). Les neuf postes approuvés ont été pourvus au cours de 2003. Le solde non dépensé était principalement dû au fait que la première réunion des Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques n'a pas été convoquée en 2003 comme prévu dans le budget. La majorité des fonds utilisés sous ce programme étaient liés aux coûts du personnel, aux réunions du bureau du comité intergouvernemental pour le protocole de Cartagena, et à la réunion d'un groupe de liaison sur le Centre de prévention des risques biotechnologiques.

Gestion des ressources et services de conférences

40. Un total de 3.320.385 \$ (148 %) du budget approuvé pour le programme « Gestion des ressources et service des conférences » a été dépensé en 2003 (au 30 novembre 2003). Le dépassement de l'enveloppe allouée indiqué dans le tableau 5 au titre de ce programme au cours de 2003 était dû en majeure partie au fait que la neuvième réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (neuvième réunion de l'Organe subsidiaire) ainsi que la réunion à composition non limitée du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 (j) et les dispositions connexes ont été convoquées respectivement en novembre et décembre 2003, alors qu'elles étaient originellement prévues en 2004. Il a été décidé d'avancer ces deux réunions à la suite du report de la septième réunion de la Conférence des Parties au début de février 2004, afin de pouvoir présenter les recommandations des réunions à la COP-7.

b) Dépense par poste de dépense

Tableau 6. Dépenses sur le Fonds d'affectation spéciale BY pour l'exercice 2003 (par poste de dépense)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Dépenses/ Engagements</i>	<i>Pourcentage de :</i>		
			<i>Budget approuvé par la COP</i>	<i>Contributions effectivement reçues pour 2003</i>	<i>Recettes perçues en 2003*</i>
Personnel	6.014.600	5.638.474	94		
Consultants/sous-traitance	100.000	145.000	145		
Voyages en mission	375.000	375.000	100		

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Dépenses/ Engagements</i>	<i>Pourcentage de :</i>		
			<i>Budget approuvé par la COP</i>	<i>Contributions effectivement reçues pour 2003</i>	<i>Recettes perçues en 2003*</i>
Coûts des services de conférence	1.548.000	1.955.785	126		
Réunions	254.000	257.100	101		
Coûts d'établissement de rapports	260.000	249.000	96		
Frais généraux de fonctionnement	955.000	1.069.000	112		
Participation des pays en développement	0	490.000			
<i>Frais de soutien au programme (PSC)</i>	1.235.900	1.323.317	107		
Total	10.742.500	11.502.676	107	151	139

* Y compris les fonds reçus en 2003 pour les années précédentes et à venir

41. Comme expliqué plus haut, environ 139 % des recettes effectivement reçues en 2003 ont été dépensées en 2003. Ces recettes tiennent compte des sommes versées au Fonds d'affectation spéciale, non seulement en 2003, mais également des fonds versés en 2003 au titre des engagements des années précédentes et à venir. Cet élément de dépense est repris au tableau 6 sous la forme d'un pourcentage des contributions reçues pour 2003 et d'un pourcentage du total des recettes disponibles.

Personnel

42. Il convient de noter que les frais de personnel sont budgétisés en utilisant des estimations de frais de revient basées sur les scénarios indiqués dans la note du Secrétaire exécutif relative à la proposition de budget-programme de la Convention sur la diversité biologique pour la période biennale 2003-2004, et préparée à l'attention de la sixième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/6/10). Les frais du personnel incluent les salaires et les autres frais généraux liés au personnel. Étant donné que ces coûts sont calculés sur la base des frais de revient standards utilisés par les Nations Unies, les dépenses effectives varient d'un poste d'emploi à un autre, selon les fluctuations de l'ajustement nécessaire du poste et d'autres facteurs tels que le nombre de personnes à charge, l'indemnité des frais d'études et les frais de rapatriement. Bien que certaines épargnes aient été réalisées au cours de 2003 en raison du recrutement tardif ou du non recrutement de certains membres du personnel, ces épargnes ont été contrebalancées par les pertes liées aux fluctuations du taux de change du dollar canadien qui s'est apprécié de 17 % au cours de l'année par rapport au dollar américain. Par ailleurs, les augmentations des salaires et des frais généraux du personnel à la suite de la révision des échelles salariales et des droits approuvés à l'Assemblée Générale des Nations Unies ont également eu un impact négatif sur le budget du personnel.

43. Au 30 novembre 2003, 33 des 36 postes professionnels approuvés et 25 des 26 postes de Services généraux approuvés financés à partir du budget principal (Fonds d'affectation spéciale BY) ont été pourvus, donnant ainsi un pourcentage global de 94 % des postes approuvés, pourvus et régularisés. Comme indiqué au tableau 6, les frais de personnel se sont élevés à 5.638.474 \$ soit 94 % du montant total budgétisé sous cette ligne.

44. Des informations sur l'état de la dotation en effectifs dans le Secrétariat sont données tous les trois mois par le biais du Rapport trimestriel qui est posté sur le site Internet du Secrétariat et une ventilation détaillée de cet état est proposée à la section II de ce document.

Consultants et sous-traitance

45. Le tableau 6 indique un dépassement sous la ligne budgétaire « consultants ». Celui-ci est dû au recrutement de consultants pour faciliter l'exécution du programme de travail « Communication, éducation et sensibilisation du public/Mise en œuvre et communication » en raison du recrutement tardif de l'Attaché d'information.

Voyages en mission

46. Les dépenses en voyages en 2003 sont dans les limites des prévisions originales grâce au fait que les postes du personnel du Secrétariat étaient presque totalement pourvus en 2003. Le personnel du Secrétariat représente la Convention lors de diverses réunions et événements et le déplacement du personnel à l'occasion d'événements organisés par d'autres organisations est l'un des moyens les plus importants de mettre en place des synergies et des programmes de travail intégrés.

Coûts des services de conférence

47. Les coûts des services de conférence en 2003 ont largement dépassé les prévisions en raison de la décision de convoquer la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire et la réunion du Groupe de travail spécial sur l'application de l'article 8 (j) en 2003 au lieu de 2004 comme prévu initialement. Ces décisions ont été prises pour que les recommandations de ces organes puissent être présentées lors de la septième réunion de la Conférence des Parties, reportée au début du mois de février 2004.

Réunions

48. Les frais des réunions ont dépassé les montants budgétés en raison de deux facteurs principaux. Tout d'abord la décision de convoquer la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire en 2003 et non en 2004 comme il était prévu initialement et ensuite, l'utilisation des fonds provenant des épargnes et des excédents afin de soutenir la participation des États-Parties en développement ou à économie en transition aux huitième et neuvième réunions de l'Organe subsidiaire, à la Réunion intersessions sur le Programme de travail pluriannuel, à la réunion du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages et à la Réunion 2010 - défi de la diversité biologique. Le tableau 9 présente une ventilation des fonds prélevés des épargnes et des excédents.

Coûts d'établissement de rapports

49. Les coûts d'établissement de rapports en 2003 sont dans les limites des prévisions originales. Les fonds ont été utilisés pour élaborer une documentation sur la sensibilisation du public et pour reproduire des documents de la CDB pour distribution aux Parties.

Frais généraux de fonctionnement

50. Les frais généraux de fonctionnement incluent les dépenses en matériel et fournitures de bureau, les commodités et polices d'assurance, les frais d'impression et les frais de communication et de distribution de documents imprimés et autres. Les dépenses étaient plus élevées que prévu en majeure partie en raison de la fluctuation du taux de change du dollar canadien qui s'est apprécié en 2003 de 17 % par rapport au dollar américain.

i) Budget pour 2004

51. Dans sa décision VI/29, la Conférence des Parties a approuvé un budget-programme principal de 11.214.300 \$US pour l'exercice 2004 pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB). Sur ce montant, 7.714.300 \$US devaient être versés par les Parties selon le barème figurant à l'annexe de la décision VI/29, 2.500.000 \$US devaient provenir des excédents cumulés et de l'épargne (« solde reporté ») des exercices précédents (1995-2002), et 1.000.000 \$US devaient être financés par le pays hôte comme suit :

Source de financement	2004
Parties à la CDB	7.714.300 \$US
Excédents/épargne	2.500.000 \$US
Pays hôte	1.000.000 \$US
Total	11.214.300 \$US

ii) Contributions pour 2004

52. Au 30 novembre 2003, les contributions reçues au titre de l'exercice 2004 au Fonds d'affectation spéciale BY se sont élevées à 388.378 \$US décrites comme suit :

Versements anticipés pour 2004 reçus en 2003 388.378 \$US

Total 388.378 \$US

Pourcentage des contributions évaluées de 2004 reçues à la date du 30 novembre 2003 - 5%

53. Ce montant représente les contributions versées en totalité ou en partie par 33 Parties (ou 18 pour cent du nombre total des États-Parties à la Convention).

iii) Engagements en 2004

54. Un total de 11.035.750 \$US a été pris sous la forme d'engagements pour l'exercice 2004. Ce montant représente l'emploi de l'excédent et de l'épargne des années antérieures et s'élève à 98 % des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour l'exercice 2004 (11.214.300 \$US) (voir tableaux 7 et 8 ci-dessous). Un total de 2.500.000 \$US du budget approuvé par la Conférence des Parties pour 2004 proviendra du fonds d'épargne et d'excédent conformément à la décision VI/29 et 1.000.000 \$US supplémentaires proviendront des contributions du gouvernement hôte. Le solde (7.714.300 \$US) sera financé à partir de contributions évaluées au Fonds d'affectation spéciale BY. Au 30 novembre 2003, seuls 388.378 \$US en contributions évaluées ont été versés par anticipation pour 2004.

55. Il doit être noté que les engagements au titre du programme Prévention des risques biotechnologiques sont plus importants que ceux budgétés pour 2004 étant donné que la réunion de la COP/MOP-1 sera convoquée en 2004 au lieu de 2003 comme cela avait été prévu initialement. Par ailleurs, les engagements au titre du programme « Gestion des ressources et services de conférence » sont moins importants que prévu car la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire et la réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'Article 8(j) ont été convoquées en 2003 au lieu de 2004, comme convenu initialement. Les engagements au titre du programme Gestion des ressources et services de conférence pour 2004 ont été toutefois augmentés en raison de l'approbation du Bureau de la COP-6 du financement des frais des participants pour assister à la septième réunion de la

/...

Conférence des Parties à la Convention (COP-7) et à la première réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (MOP-1) en 2004.

Tableau 7. Engagements au Fonds d'affectation spéciale BY en 2004 (par programme)

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Engagements</i>	<i>Pourcentage de :</i>	
			<i>Budget approuvé par la COP</i>	<i>Contributions reçues pour 2004*</i>
Direction exécutive et Gestion	809.100	809.100	100	
Questions scientifiques, techniques et technologiques	1.539.500	1.539.500	100	
Affaires sociales, économiques et juridiques	1.101.800	1.101.800	100	
Mise en oeuvre et communication	2.070.300	2.070.400	100	
Prévention des risques biotechnologiques	1.217.100	1.467.100	121**	
Gestion des ressources et service de conférence	3.186.400	2.778.250	87	
Frais de soutien au programme	1.290.100	1.269.600	98	
Total	11.214.300	11.035.750	98	2.198

* Pourcentage des contributions évaluées reçues à la date du 30 novembre 2003.

** Augmentation résultant de l'organisation de la MOP-1 en 2004 au lieu de 2003 (voir para. 38).

Tableau 8. Engagements au Fonds d'affectation spéciale BY en 2004 (par poste de dépense)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Engagements</i>	<i>Pourcentage du budget approuvé</i>
Frais de personnel (dont l'assistance temporaire/les heures supplémentaires et la formation)	6.211.300	6.216.850	100
Consultants	100.000	100.000	100
Voyages en mission	375.000	375.000	100
Coûts de service de conférence	1.733.300	1.056.000	61
Réunions	250.200	244.200	98
Coûts d'établissement de rapports	265.250	265.250	100
Frais généraux de fonctionnement	989.150	983.850	99
Participation des pays en développement	0	525.000	
Frais de soutien au programme	1.290.100	1.269.600	98
Total	11.214.300	11.035.750	98

56. Les engagements ont été pris en 2004 sur base des approbations de la Conférence des Parties lors de sa sixième réunion et en respectant les approbations du Bureau de la COP-6 comme indiqué dans le tableau 9 ci-dessous, en utilisant les épargnes et excédents disponibles.

Tableau 9. Approbations du Bureau de la COP -6 pour l'utilisation de l'excédent/épargne en 2003-2004 (Fonds d'affectation spéciale BY)

<i>Description</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Dépenses/ Engagements</i>
Participation des États-Parties en développement et des États-Parties à économies en transition à la huitième réunion de l'Organe subsidiaire et MYPOW	700.000	210.000
Prolongation de la MYPOW	61.000	0
Établissement d'un correspondant national dans les bureaux new-yorkais de l'UNCCD pour 6 à 8 mois		83.470
Réunion l'Objectif 2010 sur la biodiversité mondiale, 21-23 mai 2003, Londres, Royaume-Uni	50.000	25.000
Participation des États-Parties en développement et des États-Parties à économie en transition à la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire et réunion sur l'Article 8(j) et ABS	1.100.000	280.000
Participation des États-Parties en développement et des États-Parties à économies en transition à la COP-7 et au MOP-1	525.000*	525.000
Total	2.436.000	1.123.470

* Le Bureau de la COP-6 a approuvé la compensation de tout déficit à l'aide des excédents et des épargnes

B. Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires approuvées de la Convention sur la diversité biologique (Fonds d'affectation spéciale BE)

57. Les contributions au Fonds BE sont destinées à des activités spécifiques en 2003 et 2004. Un total de 4.186.800 \$ a été approuvé au titre du Fonds BE d'affectation spéciale par la sixième réunion de la Conférence des Parties pour 2003 et 2.366.900\$US pour 2004. Au 30 novembre 2003, le Secrétariat a reçu des engagements pour d'autres activités approuvées pour un montant de 1.930.730\$ en 2003, (ou 46 % du montant approuvé dans le budget) sur lesquelles 1.507.369\$ ont été versés en contributions. (Voir l'Annexe II). Par ailleurs, 167.719\$US ont été payés en 2003 pour les exercices antérieurs.

58. L'Annexe V indique l'état des versements au Fonds d'affectation spéciale BE par rapport au budget approuvé par la sixième réunion de la Conférence des Parties. Il doit toutefois être noté que le Secrétariat touche occasionnellement des fonds versés au Fonds d'affectation spéciale BE pour des activités non répertoriées dans le budget approuvé. Des fonds peuvent en particulier être perçus pour des activités qui résultent de recommandations intersessions.

59. En raison du faible taux d'engagements au Fonds d'affectation spéciale BE en 2003, le Bureau de la COP-6 a approuvé l'utilisation d'épargnes et d'excédents pour financer la participation des États-Parties en développement et des pays à économie en transition à des réunions d'experts de la Convention, comme l'indique le tableau 9 de ce document.

60. Un total de 1.333.755\$US (sans compter les frais de soutien au programme) a été dépensé ou engagé en 2003 pour les activités supplémentaires approuvées, dont :

<i>Activité</i>	<i>Dépenses (\$US)</i>	<i>Nombre de participants financés</i>
Coûts salariaux pour l'administrateur de programme chargé des ressources génétiques	107.196 \$	S/O
Consultants/Sous-traitance	201.198 \$	S/O
Coûts de services de conférence	212.120 \$	S/O
Frais de voyage	47.355 \$	S/O
Groupe d'experts sur les indicateurs de diversité biologique, 10-12 février 2003, Montréal, Canada	42.373 \$	15
Groupe spécial d'experts sur les connaissances traditionnelles et le mécanisme de centre d'échange, 24-26 février 2003, Santa Cruz de la Sierra, Bolivie	30.002 \$	13
Réunion de la Région Afrique sur le renforcement des capacités pour le mécanisme de centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, 31 mars – 2 avril 2003, Nairobi, Kenya	86.940 \$	35
Quatrième Atelier sur l'utilisation durable de la diversité biologique, 6-8 mai 2003, Addis Abeba, Éthiopie	102.875 \$	29
Groupe spécial d'experts techniques sur les changements climatiques et la diversité biologique, 13-16 mai 2003, Helsinki, Finlande	27.912 \$	8
Réunion 2010 – Défi de la diversité biologique mondiale, 21-23 mai 2003, Londres, Royaume-Uni	27.698 \$	10
Atelier sur les mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, 3-5 juin 2003, Montréal, Canada	25.710 \$	9
Réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les aires protégées, 10-14 juin 2003, Tjörn, Suède	30.474 \$	15
Réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des montagnes, 1-3 juillet 2003, Rome, Italie	32.464 \$	9
Réunion sur la mise en œuvre de l'approche par écosystème, 7-11 juillet 2003, Montréal, Canada	39.554 \$	11
Atelier de travail de la Région Amérique latine et Caraïbes sur le renforcement des capacités du Centre d'échange, 12-14 août 2003, Cancun, Mexique	28.830 \$	14
Atelier de travail de la Région Europe centrale et orientale sur le renforcement des capacités du Centre d'échange, 9-11 septembre 2003, Prague, République Tchèque	8.321 \$	4
Atelier international sur les aires protégées forestières, 6-8 novembre 2003, Montréal, Canada	7.108 \$	8
Réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, 24-27 novembre 2003, Montpellier, France	43.769 \$	12
Documentation d'information	50.974 \$	S/O

C. Fonds spécial de contributions volontaires pour faciliter la participation de Parties au processus de la Convention (Fonds BZ)

61. Les contributions au Fonds BZ sont affectées à des réunions spécifiques en 2003 et 2004. Un total de 3.148.200\$US a été approuvé sur les Fonds BZ par la sixième réunion de la Conférence des Parties pour 2003 et 2.391.100\$US pour 2004. Au 30 novembre 2003, le Secrétariat a perçu des engagements à hauteur de 998.074\$US en 2003, (soit 32 % du montant approuvé pour 2003), desquels 825.891\$US en contributions ont été versés. (Voir l'Annexe III). Par ailleurs, 47.017\$US ont été collectés pour les engagements en suspens pour les années précédentes. L'Annexe VI indique l'état des versements au Fonds d'affectation spéciale BZ par rapport au budget approuvé par la sixième réunion de la Conférence des Parties.

62. En raison du faible taux d'engagements au Fonds d'affectation spéciale BZ en 2003, le Bureau de la COP-6 a approuvé l'utilisation d'épargnes et d'excédents pour financer la participation des États-Parties en développement et des pays à économie en transition à diverses réunions de la Convention, comme l'indique le tableau 9 de ce document.

63. Les dépenses pour couvrir les frais de participation de 264 participants des Parties éligibles au soutien financier pour les réunions ci-dessous, tenues en 2003, se sont élevées à 715.175\$US (sans compter les frais de soutien au programme) :

<i>Réunion</i>	<i>Dépenses (\$US)</i>	<i>Nombre de participants financés</i>
Huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), Montréal, 10-14 mars 2003	185.997 \$	49
Réunion intersessions à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties, Montréal, Canada, 17-20 mars 2003	41.949 \$	49
Neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), Montréal, 10-14 novembre 2003	219.175 \$	49
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, Montréal, Canada, 1-5 décembre 2003	164.612 \$	43
Troisième réunion du Groupe de travail spécial intersessions chargé d'examiner l'application de l'article 8 (j) et des dispositions connexes, Montréal, Canada, 8-12 décembre 2003	103.442 \$	74

64. À la date du 30 novembre 2003, les engagements portant sur 222.167\$US au Fonds BZ ne sont pas encore honorés.

65. Il est à espérer que des contributions suffisantes viennent des Parties donatrices pour faciliter la participation, d'au moins un délégué de chacun des 153 États-Parties en développement ou à économie en transition à la septième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra à Kuala Lumpur, Malaisie, du 9 au 20 février 2004 et à la première réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (MOP-1) du 23 au 27 février 2004. Toutefois, pour garantir cette participation, des contributions/engagements supplémentaires doivent être faits au Fonds d'affectation spéciale BZ en 2004.

D. Fonds général en soutien des États-Parties en développement sur les questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques (Fonds BF)

66. Des contributions au Fonds d'affectation spéciale BZ sont affectées pour aider des États-Parties en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux et les petits États insulaires, ainsi que des

Parties à économie en transition, à financer le recrutement d'experts inscrits au fichier des experts en prévention des risques biotechnologiques. Les engagements annoncés en 2003 ont atteint un montant total de 62.240\$US (au 30 novembre 2003). À ce jour, aucune demande de financement des experts en prévention des risques biotechnologiques à l'aide du Fonds BF n'a été formulée.

II. PERSONNEL

Postes établis

67. La Conférence des Parties a approuvé 62 postes sur le budget principal (Fonds BY) pour l'exercice biennal 2003-2004 dans sa décision VI/29 (36 postes professionnels et 26 postes Services généraux). L'état de recrutement de ces postes est indiqué dans le tableau 10 ci-dessous.

68. Par ailleurs, 12 postes ont été financés en 2003 à l'aide d'autres sources de financement, dont 4 postes Professionnels sous le Fonds spécial de contributions volontaires pour les activités supplémentaires approuvées par la Convention (Fonds BE) ; 3 postes Professionnels et 5 postes Services généraux, financés par le PNUE à partir des 13 % des frais de soutien au programme sous les fonds CDB. (Voir le tableau 11 ci-dessous).

Pourvoi des postes vacants

69. Le Secrétariat a préparé des descriptions de postes et a classé, à l'aide du PNUE/UNON, les 5 nouveaux postes approuvés pour la période biennale 2003-2004. Le recrutement a eu lieu peu après.

70. Il doit être noté qu'à partir du 1er novembre 2002, le PNUE a approuvé l'utilisation du nouveau système de sélection du personnel des Nations Unies. Dès lors, tous les postes vacants du Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique après cette date ont été signalés à l'aide de ce nouveau système de dotation en ligne, facilitant ainsi le processus de recrutement et de désignation. Étant donné qu'il s'agissait d'un nouveau système pour le PNUE/UNON, la mise en œuvre a été retardée, ce qui a eu certains impacts négatifs sur le processus de recrutement et sur le pourvoi de certains postes au sein du Secrétariat. Grâce à l'utilisation continue de ce nouveau système, le processus de recrutement devrait être plus rapide. Toutefois, cela demandera du temps.

71. Au 31 décembre 2001, un total de 58 postes (33 postes Professionnels et 25 Services généraux), sur les 62 postes approuvés au budget principal (Fonds BY), ont été pourvus par des membres régularisés du personnel. Les 4 postes vacants ont été annoncés et le recrutement est en cours.

Tableau 10. État de la dotation en effectifs sous le budget principal (Fonds BY) (au 31 décembre 2003)

<i>État des postes</i>	<i>Postes Professionnels</i>	<i>Postes Services généraux</i>
Nombre total de postes approuvés par la Conférence des Parties	36	26
Régularisés	33	25
Recrutement en cours	3	1

Tableau 11. État de la dotation en effectifs financés par d'autres sources (au 31 décembre 2003)

<i>État des postes</i>	<i>Postes Professionnels</i>	<i>Postes Services généraux</i>
Nombre total de postes qui seront financés par d'autres sources*	7	5
Régularisés	6	5
Recrutement en cours	1	-

* *Postes financés par* : le PNUE : 3 postes professionnels; 5 postes services généraux ; Pays-bas : poste professionnel senior ; Danemark : 1 poste professionnel junior ; Italie : 1 poste professionnel junior ; FAO : 1 poste professionnel (Fonds BE)

Programmes de renforcement des capacités au sein du Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique

72. Le Secrétariat est impliqué dans plusieurs activités, qui reconnaissent la nécessité de renforcer les capacités des Parties en terme de développement de leurs connaissances du processus de la Convention. De telles activités impliquent des programmes de bourses et de stages du Secrétariat ainsi que les programmes de Chargé de programme senior/junior.

73. Par ailleurs, le Secrétariat admet que le plan de carrière des membres du personnel au sein du Secrétariat joue un rôle important lorsqu'il s'agit de mettre sur pied une équipe polyvalente et bien informée et encourage donc un perfectionnement continu à travers des activités de formation et d'apprentissage.

74. La section ci-après apporte des informations supplémentaires sur les programmes susmentionnés appuyés par le Secrétariat, dans ses efforts visant à améliorer les efforts de renforcement des capacités liés au processus de la Convention.

III. ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Arrangements administratifs entre le PNUE et le Secrétariat de la Convention

75. Le rapport ci-après sur les arrangements administratifs est un résumé de l'information figurant dans le Rapport trimestriel produit par le Secrétariat et posté sur son site Web.

76. Les Arrangements administratifs entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/4/24 et Corr.1, annexe III) sont entrés en vigueur le 30 juin 1997 et ont été appuyés par la Conférence des Parties à travers la décision IV/17, paragraphe 1. Ils avaient été formulés en réponse au paragraphe 1 de la décision III/23, par lequel la Conférence des Parties invitait le Directeur exécutif du PNUE et le Secrétaire exécutif de la Convention à élaborer des procédures sur le fonctionnement du Secrétariat de la Convention afin de clarifier leurs rôles et responsabilités respectifs et leur donner davantage d'efficacité.

77. La Conférence des Parties pourrait souhaiter réviser et modifier les arrangements administratifs (par. 1 et l'annexe à la décision IV/17) à la lumière des politiques, procédures et pratiques existantes des Nations Unies pour la nomination de cadres supérieurs au sein des Nations Unies (D-2, ASG et USG) et des modifications récentes concernant la nomination et la promotion des employés des Nations Unies.

78. Les Arrangements administratifs couvrent les sujets suivants qui intéressent les opérations du Secrétariat : arrangements de personnel, arrangements financiers, contributions et fonds, trésorerie, budget, comptabilité et reddition des comptes, acquisition de biens et services, remboursement pour les services fournis par le Secrétariat et services de conférence et autres.

Arrangements de personnel

79. Les Arrangements administratifs ont été respectés en ce qui concerne tout ce qui a trait aux arrangements de personnel, au recrutement, aux niveaux des postes, aux nominations et promotions, aux descriptions de postes et aux annonces d'emploi.

80. En ce qui concerne la mise sur pied d'un Comité des nominations et des promotions (CNP) au niveau du Secrétariat, celui-ci ne peut plus être créé depuis le 1 novembre 2002, à la suite de la mise en œuvre du nouveau système de sélection de personnel des Nations Unies qui a remplacé le rôle du CNP par celui des CRB (Central Review Bodies) constitués aux quartiers généraux des Nations Unies et du PNUE.

81. Dans le cadre des Arrangements administratifs, une structure représentant le personnel du Secrétariat a été créée en septembre 1997, dotée d'un Comité exécutif (trois membres de la catégorie Professionnels et deux de la catégorie Services généraux).

Remboursement pour les services fournis au Secrétariat

82. Comme indiqué dans les Arrangements administratifs, et conformément à la décision 20/35 du Conseil d'administration du PNUE, tous les Fonds d'affectation spéciale de la Convention sont soumis à une redevance de soutien au programme de 13 %. Cette redevance sert, en partie, à financer l'unité « personnel/administration » du Secrétariat et du PNUE/UNON.

B. Accord entre le Secrétariat de la Convention et le Gouvernement du Canada concernant le Siège du Secrétariat de la Convention

83. Vu la Décision II/19 de la Conférence des Parties, demandant au Directeur exécutif du PNUE de négocier et finaliser un accord de siège avec le Gouvernement du Canada, le PNUE et le Gouvernement du Canada avaient signé un Accord de siège pour le Secrétariat de la Convention, à New York le 25 octobre 1996. Cet Accord est entré en vigueur le 20 novembre 1997 en vertu du Décret-loi publié dans le journal officiel canadien (Canada Gazette), partie II, volume 131, No. 25 daté du 10 décembre 1997.

84. Le 12 mars 2001, le Gouvernement de la Province du Québec a signé un Accord avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique en vertu duquel le Secrétariat et ses responsables, entre autres, sont exonérés des impôts provinciaux du Québec. En conséquence de la signature de cet Accord, le Secrétariat a pu bénéficier d'un dégrèvement fiscal de l'ordre de 469.732\$US au titre de la période 2001-2003.

85. Le Gouvernement du Québec s'est également engagé, à l'occasion de la signature de cet Accord, à accorder au Secrétariat un montant annuel de 200.000\$US pendant cinq ans (2001-2005).

86. Le Gouvernement du Canada s'est engagé à verser 800.000\$US par an au Secrétariat pour trois ans (2001-2003).

C. Programme des bourses

87. Lancé au cours de l'exercice biennal 2001-2002, ce programme entend donner l'occasion aux ressortissants des pays en développement d'acquérir des connaissances dans le domaine de la diversité biologique afin d'aider les institutions et les communautés à protéger et promouvoir la conservation et une utilisation durable de la diversité biologique.

88. Il ressort de la sélection des individus un équilibre régional et, conformément à la pratique générale des Nations Unies, également une parité des sexes. La sélection a été effectuée sur base de l'expérience professionnelle des candidats, de la pertinence de cette expérience par rapport aux travaux de

la Convention en tenant notamment compte de la manière avec laquelle les candidats contribueraient aux questions liées au renforcement des capacités et à la sensibilisation du public au niveau communautaire. La sélection a également veillé à ce que chaque candidat puisse travailler sur toute une série de questions thématiques et/ou multisectorielles.

89. Les bourses octroyées au cours de la période biennale et financées sur le Fonds BY étaient les suivantes :

Pays de nationalité	Orientation de la bourse
Cuba	Domaine thématique de la diversité biologique marine et côtière, en particulier les aires protégées marines et côtières, ainsi que les directives sur le tourisme durable de la Convention sur la diversité biologique.*
Inde	Questions liées aux droits de propriété intellectuelle sui generis et aux communautés locales ; questions relatives au Centre d'échange et aux communautés locales.
Cameroun	Questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques, telles que l'évaluation des risques, la responsabilité et la réparation en cas de dommages résultant du mouvement transfrontière d'organismes vivants modifiés, et relations avec les régimes commerciaux.
Ukraine	Sensibilisation éducative à l'échelle nationale ainsi que des questions sur la diversité biologique agricole.

90. À la fin du programme, chaque boursier est censé :

(a) avoir des connaissances générales sur les mécanismes et instruments environnementaux internationaux, en particulier ceux qui concernent la diversité biologique, ainsi que sur l'ensemble du système des Nations Unies ;

(b) bien comprendre la Convention sur la diversité biologique, ses objectifs et les programmes de travail ainsi que ses liens avec d'autres questions, organismes et processus ;

(c) être capable d'assurer des formations au sein de leurs communautés et organisations dans le domaine de la conservation ainsi que de l'utilisation/développement durable de la diversité biologique, étant donné que cela relève des points sur lesquels ils ont travaillé ;

(d) disposer des outils pour comprendre les problèmes spécifiques au pays relatifs à la diversité biologique ;

(e) être en mesure de diffuser largement les informations et les connaissances acquises au cours du programme des bourses.

* Pour de plus amples détails, voir le document d'information sur le programme des bourses (UNEP/CBD/COP/7/INF/19).

D. Programme de stage du Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique

91. Le Programme de stage du Secrétariat pour la Convention sur la diversité biologique est un programme continu offrant aux étudiants la possibilité de passer minimum 3 mois et maximum 6 mois au Secrétariat dans le but d'acquérir des connaissances et de l'expérience en matière de recherche pour des questions relevant de leurs études ainsi que des travaux de la Convention. Il s'agit d'un programme sans frais parrainé par le stagiaire ou un organisme promoteur. Il permet aux étudiants d'acquérir une expérience pratique non négligeable complétant leur domaine d'étude et, en tant que programme de communication, offre des avantages au Secrétariat car ces étudiants exploitent leur savoir et l'expérience qu'ils ont acquise au sein de leurs institutions et de leur pays.

92. Le Secrétariat accepte des stagiaires parrainés et sélectionnés par le Gouvernement du Québec, dans le cadre de leur programme de stage gouvernemental actuel. Le Secrétariat accepte également des stagiaires internationaux. Depuis 1997, les stages ci-après ont été réalisés avec succès :

Pays de nationalité	Orientation du stage	Stage financé par
Canada	Centre d'échange (division Mise en œuvre et communication)	l'étudiant
Madagascar	Diversité biologique des forêts (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	UNITAR
Allemagne	Diversité biologique agricole et diversité biologique des montagnes (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	l'Université de Humboldt à Berlin
Canada	Sur le mécanisme de financement du FEM (division Mise en œuvre et communication)	le Ministère des relations extérieures, Québec
Canada	Éducation et sensibilisation du public (division Mise en œuvre et communication)	l'étudiant
Allemagne	Écosystèmes des eaux intérieures ainsi que les mesures d'incitation et la réforme des politiques (division Affaires sociales, économiques et juridiques)	l'Université de Magdeburg, Allemagne
Allemagne	Responsabilité pour les dommages causés à l'environnement (division Affaires sociales, économiques et juridiques)	Cour d'appel provinciale, Allemagne
Gabon	L'incidence de la gestion forestière sur la diversité biologique (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	l'étudiant
Canada	Ressources financières	le Ministère des relations

Pays de nationalité	Orientation du stage	Stage financé par
	supplémentaires (division Mise en œuvre et communication)	extérieures, Québec
Brésil	Diversité biologique des forêts (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	l'étudiant
Pakistan	Les aspects socio-économiques de la diversité biologique (division Affaires sociales, économiques et juridiques)	l'étudiant
Canada	Centre d'échange (division Mise en œuvre et communication)	le Ministère des relations extérieures, Québec
France	Diversité biologique marine et côtière (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	le Ministère des relations extérieures, France
Canada	Construction des pages Web de la SCDB pour les enfants (division Mise en œuvre et communication)	l'étudiant
Canada	Division Mise en œuvre et communication. Travail à la bibliothèque et documentation.	l'étudiant
USA	Espèces exotiques envahissantes (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	l'université de Caroline du Nord
USA	Mesures d'encouragement (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	l'université de Caroline du Nord
USA	Terres arides et subhumides et efficacité des mesures de conservation (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	l'Université de Caroline du Nord
USA	Aires marines protégées (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	l'étudiant
Canada	Centre d'échange (division Mise en œuvre et communication)	l'étudiant

E. Programme des Cadres professionnels débutants (JPO)

93. Les cadres professionnels débutants sont de jeunes membres du personnel de niveau professionnel dont les postes sont financés par leurs gouvernements par le biais d'accords de Fonds d'affectation spéciale pour une période de un à trois ans. Ils contribuent aux travaux liés à des questions thématiques ou

multisectorielles spécifiques et profitent également des autres questions abordées dans le cadre de la Convention et de ses processus.

F. Programme des Responsables professionnels seniors (SPO)

94. Les postes de responsables professionnels seniors (SPO) sont financés par leurs gouvernements ou institutions afin de fournir une expertise spécifique dans des domaines thématiques. Ce programme SPO comporte également un apprentissage (sur la Convention).

95. Les JPO/SPO suivants ont collaboré avec le Secrétariat (de 1999 à nos jours) :

Orientation professionnelle	Financé par :
Diversité biologique des forêts (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	la Finlande
Études d'impact ; appuyées par la diversité biologique des eaux intérieures et certains aspects de la diversité biologique marine et côtière. (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	l'Italie
Centre d'échange (division Mise en œuvre et communication)	la Norvège
Études de l'impact environnemental ; appuyées par certains aspects des travaux sur le programme des terres arides et subhumides. (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	la République de Corée
Diversité biologique agricole également avec la division Mise en œuvre et communication relative à la stratégie portant sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	les Pays-Bas
Diversité biologique des forêts. (division Questions scientifiques, techniques et technologiques)	la Finlande
Questions juridiques concernant le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. (Travaillant actuellement avec la division Prévention des risques biotechnologiques)	le Danemark

G. Perfectionnement du personnel et politique d'apprentissage

96. Reconnaissant que les individus ont de plus en plus besoin d'adapter leurs aptitudes et compétences aux nouvelles exigences de l'organisation et que le pragmatisme, la flexibilité et la faculté de s'adapter rapidement aux changements sont très demandés, le Secrétariat a mis au point une politique du personnel interne qui permet d'orienter la formation du personnel.

97. Cette dernière tient compte de la politique de développement professionnel des Nations Unies en proposant des opportunités contribuant à la formation continue, telles que le recours aux possibilités d'apprentissage et de perfectionnement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Secrétariat, et l'utilisation efficace du système d'évaluation de la performance. Elle encourage le développement des connaissances et de l'expérience à grande échelle et d'un cadre diversifié et interdisciplinaire.

Contraintes

98. La principale contrainte, en ce qui concerne la mise à disposition des opportunités de formation et d'apprentissage, est le manque de ressources financières qui s'explique essentiellement par le fait que la plupart des fonds budgétés pour la période biennale au titre de la formation ont été utilisés dans le cadre du programme des bourses.

99. Cependant, au cours de cette période biennale, un certain nombre de membres du personnel ont bénéficié d'une formation informatique spécialisée et un employé est allé suivre un atelier de formation sur des questions juridiques.

100. Pour la plupart des employés, la deuxième contrainte est le manque de temps nécessaire pour s'investir dans une formation ; une période d'apprentissage a toutefois été accordée à tous les membres du personnel, certains d'entre eux en ayant déjà profité.

IV. ACTION PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

101. Tel qu'y réfère la note du Secrétaire exécutif sur le projet de budget pour le programme de travail pour la période biennale 2003-2004 (UNEP/CBD/COP/7/2), la Conférence des Parties pourrait envisager d'examiner un projet de décision portant sur les éléments suivants :

La Conférence des Parties

1. *Se félicite* de la contribution annuelle d'un million de dollars du Canada, pays hôte du Secrétariat

2. *Autorise* le Secrétaire exécutif, dans un souci d'améliorer l'efficacité du Secrétariat et pour attirer un personnel hautement qualifié, à passer des accords contractuels et administratifs directement avec les Parties, Gouvernements et organisations - en réponse aux offres de ressources humaines et d'autres formes de soutien au Secrétariat - selon le besoin, pour assurer efficacement les tâches du Secrétariat, tout en optimisant l'emploi des compétences, ressources et services existants et en tenant compte du Règlement des Nations Unies. Une attention particulière doit être accordée aux possibilités de création de synergies avec les programmes de travail pertinents en cours, ou les activités qui sont menées dans le cadre d'autres organisations internationales.

3. *Se félicite* de l'évolution et de la poursuite du programme des bourses permettant aux États-Parties en développement d'envoyer leurs ressortissants au Secrétariat en vue de parfaire leur compréhension de la Convention et du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques ainsi que d'autres processus et de mieux les sensibiliser à la diversité biologique et aux questions connexes.

4. *Note* que le programme des cadres professionnels débutants et le programme de stage offrent l'occasion aux Parties de découvrir et d'étoffer leur connaissance des domaines thématiques ou multisectoriels au titre de la Convention.

5. *Exprime son soutien* aux programmes d'apprentissage et de perfectionnement du personnel qui encouragent tous les membres du personnel à améliorer constamment leur savoir et à élargir leurs compétences.

6. *Note* que ces programmes permettent de renforcer la participation des États-Parties au processus de la Convention.

7. *Exprime sa gratitude* pour les contributions des Parties jusqu'à présent (à la fois financières et en nature) pour les programmes de renforcement des capacités au sein du Secrétariat.

Annexe I

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE BY AU 30 NOVEMBRE 2003

Parties	Engagements impayés au 31/12/02	Engagemen ts pour 2003	Recouvreme nts en 2002 pour 2003	Recouvreme nts en 2003 pour les années antérieures	Recouvrement s en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour les années antérieures	Engagements impayés pour 2003	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
	\$US	\$US	\$US	\$US	\$US	\$US	\$US	\$US
Afghanistan	10	830				10	830	840
Albanie	164	277				164	277	441
Algérie	15.393	6.473		15.393		0	6.473	6.473
Angola		185	1.799			0	(1.614)	(1.614)
Antigua-et-Barbuda		185	185			0	0	0
Argentine	224.809	106.252				224.809	106.252	331061
Arménie	20.329	185		185		20.144	185	20.329
Australie		150.455	150.455		160.256	0	(160.256)	(160.256)
Autriche	0	87.573			87.573	0	0	0
Azerbaïdjan	1.967	370				1.967	370	2.337
Bahamas		1.110	1.110			0	0	0
Bahreïn	1,550	1,665		1.550	1.646	0	20	20
Bangladesh	433	925		433	70	0	855	855
Barbade		832	832		886	0	(886)	(886)
Belarus	74.881	1.757		1.757		73.124	1.757	74.881
Belgique	100.658	104.403		100.658	104.403	0	0	0
Belize		92	92			0	0	0
Bénin	310	185		310	190	0	(5)	(5)
Bhoutan		92	92			0	0	0
Bolivie	638	740		638	740	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	47	369				47	369	416

/...

Parties	Engagements impayés au 31/12/02	Engagemen ts pour 2003	Recouvreme nts en 2002 pour 2003	Recouvreme nts en 2003 pour les années antérieures	Recouvrement s en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour les années antérieures	Engagements impayés pour 2003	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Botswana	0	925			925	0	0	0
Brésil	30.704	221.012				30.704	221.012	251.716
Bulgarie	0	1.202			1.202	0	0	0
Burkina Faso	646	185		500		146	185	331
Burundi	398	92				398	92	490
Cambodge	25	185				25	185	210
Cameroun	2.239	832		2.239	4.694	(0)	(3.862)	(3.862)
Canada	0	236.548			236.548	0	0	0
Cap Vert	2.362	92				2.362	92	2.454
République centrafricaine	0	92			92	0	0	0
Tchad	2.506	92				2.506	92	2.598
Chili		19.604	26.650		9.802	0	(16.848)	(16.848)
Chine	0	141.670			141.670	0	0	0
Colombie	2.891	18.587		2.891	18.392	0	195	195
Comores	2.506	92				2.506	92	2.598
Congo	1.809	92		1.809	44	0	48	48
Congo (Rép. dém.)	4.512	370				4.512	370	4.882
Cook (Îles de)	179	92				179	92	271
Costa Rica	8.391	1.849		3.188		5.203	1.849	7.052
Côte d'Ivoire	1.631	832				1.631	832	2.463
Croatie		3.606	3.606			0	0	0
Cuba	14.893	2.774				14.893	2.774	17.667
Chypre	0	3.514			3.514	0	0	0
République tchèque		18.772	18.772			0	0	0
Danemark	0	69.263			69.263	0	0	0
Djibouti	179	92		179	92	0	0	0

Parties	Engagements impayés au 31/12/02	Engagements pour 2003	Recouvrements en 2002 pour 2003	Recouvrements en 2003 pour les années antérieures	Recouvrements en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour les années antérieures	Engagements impayés pour 2003	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Dominique		92	159			0	(67)	(67)
République dominicaine	6.034	2.127				6.034	2.127	8.161
Équateur	1.824	2.312		1.824	2.312	0	0	0
Communauté européenne	0	181.063			184.264	0	(3.201)	(3.201)
Égypte	0	7.490			7.490	0	0	0
El Salvador	0	1.665			1.665	0	0	0
Guinée équatoriale	2.506	92				2.506	92	2.598
Érythrée	0	92				0	92	92
Estonie	0	925				0	925	925
Éthiopie		370	370		394	0	(394)	(394)
Fidji		370	684			0	(314)	(314)
Finlande	0	48.271			48.271	0	0	0
France	0	597.935			597.935	0	0	0
Gabon	6.162	1.295				6.162	1.295	7.457
Gambie	179	92				179	92	271
Géorgie	41.191	462				41.191	462	41.653
Allemagne	0	903.376			903.376	0	0	0
Ghana	0	462				0	462	462
Grèce	1.182	49.843		1.182	49.850	0	(7)	(7)
Grenade	91	92				91	92	183
Guatemala		2.497	30			0	2.467	2.467
Guinée		277	277			0	0	0
Guinée-Bissau	2.027	92				2.027	92	2.119
Guyane	1.677	92		1.677	92	0	0	0
Haïti	1.672	185				1.672	185	1.857
Honduras	1.112	462				1.112	462	1.574

Parties	Engagements impayés au 31/12/02	Engagements pour 2003	Recouvrements en 2002 pour 2003	Recouvrements en 2003 pour les années antérieures	Recouvrements en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour les années antérieures	Engagements impayés pour 2003	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Hongrie	0	11.097			11.097	0	0	0
Islande		3.052	3.052			0	0	0
Inde	100	31.534		100	31.433	0	101	101
Indonésie	0	18.495				0	18.495	18.495
Iran (République islamique d')	14.679	25.153				14.679	25.153	39.832
Irlande		27.187	27.187			0	0	0
Israël	0	38.377			38.377	0	0	0
Italie	0	468.356			468.356	0	0	0
Jamaïque	0	370				0	370	370
Japon	0	1.593.350			1.593.350	0	0	0
Jordanie	1.074	740		1.074	740	0	0	0
Kazakhstan	54.970	2.589		30.000		24.970	2.589	27.559
Kenya	1.250	740		1.250	720	(0)	20	20
Kiribati	88	92		88	175	(0)	(83)	(83)
République démocratique et populaire de Corée		832	832			0	0	0
République de Corée	0	171.169				0	171.169	171.169
Koweït	1.951	13.559				1.951	13.559	15.510
Kirghizstan	6.185	92				6.185	92	6.277
République démocratique et populaire du Laos	91	92		91	92	0	0	0
Lettonie	1.550	925				1.550	925	2.475
Liban	0	1.110				0	1.110	1.110
Lesotho	182	92		182	92	0	0	0
Libéria	343	92				343	92	435

Parties	Engagements impayés au 31/12/02	Engagements pour 2003	Recouvrements en 2002 pour 2003	Recouvrements en 2003 pour les années antérieures	Recouvrements en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour les années antérieures	Engagements impayés pour 2003	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Libye	13.743	6.196				13.743	6.196	19.939
Liechtenstein	0	555			555	0	0	0
Lituanie		1.572	1.572			0	0	0
Luxembourg	0	7.398			7.398	0	0	0
Madagascar		277	11			0	266	266
Malawi	358	185				358	185	543
Malaisie	0	21.731			21.731	0	0	0
Maldives		92	92			0	0	0
Mali	2.362	185				2.362	185	2.547
Malte		1.387	1.387			0	0	0
Îles Marshall	0	92			190	0	(98)	(98)
Maurétanie	1.337	92				1.337	92	1.429
Maurice		1.017	1.017		1.083	0	(1.083)	(1.083)
Mexique	12.677	100.426		12.677	43.725	(0)	56.701	56.701
Micronésie (États fédérés de)		92	92			0	0	0
Monaco	0	370			370	0	0	0
Mongolie	182	92		182	92	0	0	0
Maroc	3.738	4.069				3.738	4.069	7.807
Mozambique	91	92				91	92	183
Myanmar	0	925				0	925	925
Namibie	553	647		553	647	0	0	0
Nauru	2.626	92				2.626	92	2.718
Népal		370	1.667			0	(1.297)	(1.297)
Pays-Bas	0	160.719			160.700	0	19	19
Nouvelle-Zélande		22.286	22.286		23.738	0	(23.738)	(23.738)
Nicaragua		92	92		98	0	(98)	(98)

Parties	Engagements impayés au 31/12/02	Engagements pour 2003	Recouvrements en 2002 pour 2003	Recouvrements en 2003 pour les années antérieures	Recouvrements en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour les années antérieures	Engagements impayés pour 2003	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Niger	2.362	92				2.362	92	2.454
Nigeria	11.298	6.288		5.570		5.728	6.288	12.016
Nioué	91	92		91	91	0	1	1
Norvège		59.738	59.945			0	(207)	(207)
Oman	0	5.641			5.641	0	0	0
Pakistan	0	5.641			5.379	0	262	262
Palau		92	600			0	(508)	(508)
Panama	0	1.665				0	1.665	1.665
Papouasie-Nouvelle-Guinée	638	555		638	555	0	0	0
Paraguay	6.022	1.480				6.022	1.480	7.502
Pérou	25.636	10.912				25.636	10.912	36.548
Philippines	447	9.247		447	5.474	0	3.773	3.773
Pologne	0	34.955			34.955	0	0	0
Portugal	360	42.723				360	42.723	43.083
Qatar		3.144	3.144			0	0	0
Roumanie	0	5.363				0	5.363	5.363
République de Moldavie	20.161	185		2.590	185	17.571	0	17.571
Fédération de Russie	0	110.968			110.968	0	0	0
Rwanda	1.004	92		1.004	92	(0)	0	(0)
Saint-Kitts-et-Nevis		92	92		98	0	(98)	(98)
Sainte Lucie	0	185			388	0	(203)	(203)
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1.677	92				1.677	92	1.769
Samoa		92	92		98	0	(98)	(98)
Saint-Marin		185	185			0	0	0
Sao Tomé-et-Principe	179	92				179	92	271

Parties	Engagements impayés au 31/12/02	Engagemen ts pour 2003	Recouvreme nts en 2002 pour 2003	Recouvreme nts en 2003 pour les années antérieures	Recouvrement s en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour les années antérieures	Engagements impayés pour 2003	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Arabie Saoudite	50.578	51.230				50.578	51.230	101.808
Sénégal	29	462		29	5.471	0	(5.009)	(5.009)
Seychelles		185	1.285			0	(1.100)	(1.100)
Sierra Leone	2.006	92		2.006	96	0	(4)	(4)
Singapour		36.342	36.342			0	0	0
Slovaquie		3.976	3.976		4.235	0	(4.235)	(4.235)
Slovénie		7.490	7.490		7.978	0	(7.978)	(7.978)
Îles Salomon	2.027	92				2.027	92	2.119
Afrique du sud		37.729	37.729			0	0	0
Espagne	0	232.918			232.918	0	0	0
Sri Lanka	2.148	1.480		2.148	40	0	1.440	1.440
Soudan	4.033	555				4.033	555	4.588
Suriname	1.337	185				1.337	185	1.522
Swaziland	182	185				182	185	367
Suède	30	94.947		30	94.887	0	60	60
Suisse		117.812	117.812		125.486	0	(125.486)	(125.486)
Syrie		7.398	11.148			0	(3.750)	(3.750)
Tadjikistan	1.923	92		1.923		0	92	92
Macédoine (ex-république yougoslave de)	365	555		365		0	555	555
Togo	179	92				179	92	271
Tonga	179	92		179	92	0	0	0
Trinité-et-Tobago		1.480	7.188			0	(5.708)	(5.708)
Tunisie	0	2.774				0	2.774	2.774
Tuvalu	0	92				0	92	92
Turquie	0	40.688			40.629	0	59	59

Parties	Engagements impayés au 31/12/02	Engagemen ts pour 2003	Recouvreme nts en 2002 pour 2003	Recouvreme nts en 2003 pour les années antérieures	Recouvrement s en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour les années antérieures	Engagements impayés pour 2003	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Turkménistan	7.527	277				7.527	277	7.804
Ouganda		462	871			0	(409)	(409)
Ukraine	17.323	4.901		17.323	4.901	0	0	0
Royaume-Uni	0	511.935			511.935	0	0	0
Émirats arabes unis	409	18.680		409	18.680	0	0	0
République unie de Tanzanie		370	20.103			0	(19.733)	(19.733)
Uruguay	12.429	7.398				12.429	7.398	19.827
Ouzbékistan	14.242	1.017				14.242	1.017	15.259
Vanuatu	20	92		20	94	0	(2)	(2)
Venezuela	22.971	19.235				22.971	19.235	42.206
Vietnam	0	1.480				0	1.480	1.480
Yémen	4.686	555				4.686	555	5.241
Yougoslavie	0	1.849				0	1.849	1.849
Zambie	378	185				378	185	563
Zimbabwe	2.191	740				2.191	740	2.931
Total partiel	919.913	7.257.328	572.402	217.382	6.253.775	702.531	431.151	1.133.701

Contributions supplémentaires						0	0	0
Canada		800.000			800.000	0	0	0
États-unis d'Amérique		175.000			175.000	0	0	0
Province du Québec		200.000	4.564		195.417	0	19	19
Grand total	919.913	8.432.328	576.966	217.382	7.424.192	702.531	431.170	1.133.701

Annexe II

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE BE AU 30 NOVEMBRE 2003

COLLABORATEUR	Engagements impayés au 31/12/02	Ajustements	Engagements pour 2003		Recouvrements en 2003 pour les années antérieures	Recouvrements en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagemen ts impayés pour 2003 et les années antérieures
Australie			28.386	20/		28.386	0
Belgique			383.964	22/		383.964	0
Canada	40.498			1/			40.498
Canada			15.924	2/			15.924
Canada			2.222	17/		2.222	0
Canada			18.906	26/		18.906	0
Danemark	3.415			3/	1.114		2.301
Communauté européenne	5.954			4/			5.954
FAO			136.935	19/		136.935	0
Finlande			55.025	18/		55.025	0
Finlande			11.737	29/			11.737
France	25.000			5/			25.000
France			69.767	23/		69.767	0
Allemagne	20.882			6/			20,882
Italie			42.195	25/		42.195	0
Malaisie			507.682	27/		507.682	0
Pays-Bas	119.896			7/	119.876		20
Pays-Bas			100.000	8/		100.000	0
Pays-Bas			383.200	9/			383.200
Pays-Bas			12.500	28/			12.500

COLLABORATEUR	Engagements impayés au 31/12/02	Ajustements	Engagements pour 2003		Recouvrements en 2003 pour les années antérieures	Recouvrements en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Norvège	100.000			10/			100.000
Espagne	25.000			11/			25.000
Suède	17.523			12/	17.523		0
Suède	42.493			13/	29.206		13.287
Suède			50.000	21/		50.000	0
Suède			32.287	24/		32.287	0
Royaume-Uni			80.000	14/		80.000	0
USA	10.000			15/			10.000
USA	50.000			16/			50.000
Total	460.661	0	1.930.730		167.719	1.507.369	716.303

1/ Le Canada a annoncé un engagement de 125.000\$ canadiens pour les réunions organisées sous le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

2/ Le Canada a annoncé un engagement de 25.000\$ canadiens à l'endroit de la préparation du Rapport de synthèse sur les savoirs traditionnels

3/ Le Danemark a annoncé un engagement pour soutenir la Réunion d'experts à composition non limitée sur le renforcement des capacités, La Havane, Cuba, 11-13 juillet 2001

4/ La Communauté européenne a annoncé un engagement de 30.000 EUR à l'endroit de l'Atelier de travail sur la responsabilité et la réparation - Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Rome, Italie 2-4 décembre 2002

5/ La France a annoncé un engagement de 25.000\$US pour la Réunion du Groupe d'experts techniques sur l'Article 18.2(b) et (c), Montréal, Canada 13-15 mars 2002

6/ L'Allemagne a annoncé un engagement pour le Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages, 22-26 octobre 2001, Bonn, Allemagne

7/ Les Pays-Bas ont annoncé un engagement de 119.896\$US pour l'Atelier de travail sur la biodiversité des forêts, Accra, Ghana 28-30 janvier 2002

8/ Les Pays-Bas ont annoncé un engagement de 100.000\$US pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques – Affaire n°2002.04.152

- 9/ Les Pays-Bas ont annoncé un engagement de 400.000 EUR en ce qui concerne la Lettre d'intention pour la période 2003
- 10/ La Norvège a annoncé un engagement de 100.000\$US pour le 4ème atelier sur l'utilisation durable des ressources biologiques, Addis Abeba, 6-8 mai 2003
- 11/ L'Espagne a annoncé un engagement de 25.000\$US pour la Réunion des experts sur le renforcement des capacités du Protocole sur la Prévention des risques biotechnologiques, 11-13 juillet 2001
- 12/ La Suède a annoncé un engagement de 400.000 SEK à l'endroit des coûts d'un poste de Chargé de programme pour l'Initiative taxonomique mondiale en 2001
- 13/ La Suède a annoncé un engagement de 450.000 SEK à l'endroit des coûts d'un poste de Chargé de programme pour l'Initiative taxonomique mondiale en 2002
- 14/ Le Royaume-Uni a annoncé un engagement de 80.000\$US pour la réunion d'experts sur les indicateurs de la diversité biologique, Montréal, Canada, 10-12 février 2003
- 15/ Les États-unis d'Amérique ont annoncé un engagement de 10.000\$USD pour la Réunion du GISP sur les Espèces envahissantes
- 16/ Les États-unis d'Amérique ont annoncé de 50.000\$US pour la Réunion du Groupe d'experts techniques sur l'Article 18.2(a), Montréal, Canada, 18-20 mars 2002
- 17/ Le Canada a annoncé un engagement de 3.000\$ canadiens pour les frais de déplacement de Mme M. Fleming afin qu'elle puisse participer à la réunion sur les savoirs traditionnels en Bolivie, 24-26 février 2003
- 18/ La Finlande a annoncé un engagement de 50.000 EUR pour le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, Helsinki 2003
- 19/ La FAO a annoncé un engagement de 136.935\$US pour le détachement d'un Chargé de programme de la FAO auprès du SCDB en 2003
- 20/ L'Australie a annoncé un engagement de 45.000\$ australiens à l'endroit de la préparation du Rapport de synthèse sur les savoirs traditionnels
- 21/ La Suède a annoncé un engagement de 50.000\$US pour la réunion du groupe spécial d'experts techniques sur les aires protégées, Tjarno, Suède, 10-14 juin 2003
- 22/ La Belgique a annoncé un engagement de 383.964\$US pour appuyer la Convention sur la diversité biologique
- 23/ La France a annoncé un engagement de 60.000 EUR pour la réunion du groupe spécial d'experts techniques sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, Montpellier, France, 24-27 novembre 2003
- 24/ La Suède a annoncé un engagement de 250.000 SEK à l'endroit des activités du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
- 25/ L'Italie a annoncé un engagement de 42.195\$US pour la réunion du groupe spécial d'experts techniques sur la diversité

biologique des montagnes, Rome, Italie, 1-4 juillet 2003

26/ Le Canada a annoncé un engagement de 31.250\$ canadiens pour la Réunion du Groupe d'experts techniques sur la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification des organismes vivants modifiés, Montréal, 13-15 mars 2002

27/ La Malaisie a annoncé un engagement de 507.682\$US pour la septième réunion de la COP, Kuala Lumpur, Malaisie, 9-20 février 2004

28/ Les Pays-Bas ont annoncé un engagement de 12.500\$US à l'endroit du programme de travail sur les espèces exotiques envahissantes

29/ La Finlande a annoncé un engagement de 10.000 euros à l'endroit des coûts d'impression du rapport pour le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques

Annexe III

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE BZ AU 30 NOVEMBRE 2003

COLLABORATEUR	Engagements impayés au 31/12/02	Ajustements	Engagements pour 2003	Recouvrements en 2003 pour les années antérieures	Recouvrements en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Autriche			14/ 17.120		17.120	0
Canada			26/ 7.634			7.634
Danemark	13.728		1/	13,728		0
Danemark	40.000		2/			40.000
Communauté européenne	9.984		3/			9.984
Finlande			27/ 76.291			76.291
Allemagne			4/ 14.088		14.088	0
Allemagne			15/ 30.118		30.118	0
Irlande			12/ 43.143		43.143	0
Italie			21/ 23.805		23.805	0
Italie			22/ 137.880		137.880	0

Japon			9/	55.000		55.000	0
Japon			10/	30.000		30.000	0
Japon			17/	20.000		20.000	0
Pays-Bas			23/	12.500			12.500
Nouvelle-Zélande			5/	10.000		10.000	0
Norvège	33,289		6/		33.289		(0)
Norvège			13/	61.306		61.306	0
Espagne			7/	33.104		33.104	0
Espagne			20/	59.495		59.495	0
Suède			11/	71.619		71.619	0
Suède			18/	32.866		32.866	0
Suède			19/	32.287		32.287	0
Suisse			24/	37.879			37.879
Suisse			25/	37.879			37.879
Royaume-Uni			8/	120.750		120.750	0
Royaume-Uni			16/	33.310		33.310	0
Total	97.001		0	998.074	47.017	825.891	222.167

Notes

- 1/ Le Danemark a annoncé un engagement pour couvrir les frais de déplacement des pays d'Europe centrale et orientale à la cinquième réunion de la Conférence des Parties, 15-26 mai 2000, Nairobi
- 2/ Le Danemark a annoncé un engagement pour aider les participants des pays d'Europe centrale et orientale aux réunions de la Convention sur la diversité biologique
- 3/ La Communauté européenne a annoncé un engagement de 50.000 EUR pour les réunions COP-6 et ICCP-3 à La Haye, Pays-Bas, du 7 au 26 mai 2002
- 4/ L'Allemagne a annoncé un engagement de 12.775 EUR pour la huitième réunion de l'Organe subsidiaire et la réunion du programme de travail pluriannuel, Montréal, Canada, 10-14 mars et 17-20 mars 2003
- 5/ La Nouvelle-Zélande a annoncé un engagement de 10.000\$US pour la huitième réunion de l'Organe subsidiaire, Montréal, Canada, 10-14 mars 2003

- 6/ La Norvège a annoncé un engagement de 250.000 NOK pour la réunion sur le renforcement des capacités liée à l'accès et au partage des avantages, Montréal, Canada, 2-4 décembre 2002
- 7/ L'Espagne a annoncé un engagement de 30.000 EUR pour la huitième réunion de l'Organe subsidiaire et la réunion du programme de travail pluriannuel, Montréal, Canada, 10-20 mars 2003
- 8/ Le Royaume-Uni a annoncé un engagement de 75.000 £ pour la huitième réunion de l'Organe subsidiaire, Montréal, Canada, 10-14 mars 2003
- 9/ Le Japon a annoncé un engagement de 55.000\$US à l'endroit de la 7ème réunion de la Conférence des Parties, Kuala Lumpur, Malaisie – 2004
- 10/ Le Japon a annoncé un engagement de 30.000\$US à l'endroit des réunions de l'Organe subsidiaire pour faciliter la participation des États-Parties en développement
- 11/ La Suède a annoncé un engagement de 66,414\$US à l'endroit de la participation des États-Parties les moins développés aux réunions de la Convention sur la diversité biologique
- 12/ L'Irlande a annoncé un engagement de 40.000 EUR pour la 9^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire, Montréal, Canada, 10-14 novembre 2003
- 13/ La Norvège a annoncé un engagement de 61.306\$US pour la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, Montréal, Canada, 1-5 décembre 2003
- 14/ L'Autriche a annoncé un engagement de 15.000 euros pour faciliter la participation des États-Parties en développement et des États-Parties à économies en transition à la 9ème réunion de l'Organe subsidiaire
- 15/ L'Allemagne a annoncé un engagement de 25.550 euros à l'endroit de la participation des pays les moins développés et des pays à économie en transition à la 9ème réunion de l'Organe subsidiaire
- 16/ Le Royaume-Uni a annoncé un engagement de 20.000 £ à l'endroit de la participation des pays les moins développés à la 9ème réunion de l'Organe subsidiaire
- 17/ Le Japon a annoncé un engagement de 20.000\$US pour la 9^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire, Montréal, Canada, 10-14 novembre 2003
- 18/ La Suède a annoncé un engagement à l'endroit des frais de participation
- 19/ La Suède a annoncé un engagement de 250.000 SEK à l'endroit de la participation des États-Parties en développement à la réunion de la MOP-1, Kuala Lumpur, Malaisie, 23-27 février 2004

- 20/ L'Espagne a annoncé un engagement de 50.000 euros pour la participation des populations autochtones à la réunion du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages, Montréal, Canada, 1-5 décembre 2003
- 21/ L'Italie a annoncé un engagement de 23.805\$US pour la 9^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire, Montréal, Canada, 10-14 novembre 2003
- 22/ L'Italie a annoncé un engagement de 120.000 euros pour la 9^{ème} réunion de l'Organe subsidiaire, les réunions du Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j), ainsi que sur l'accès et le partage des avantages, Montréal, Canada, 10-14 novembre, 1-5 décembre et 8-12 décembre 2003
- 23/ Les Pays-Bas ont annoncé un engagement de 12.500\$US pour la participation de délégués à la septième réunion de la COP, Kuala Lumpur, Malaisie, 9-20 février 2004
- 24/ La Suisse a annoncé un engagement de 50.000 CHF à l'endroit du soutien de la Réunion préparatoire de la Région Amérique latine et Caraïbes pour la septième réunion de la Conférence des Parties
- 25/ La Suisse a annoncé un engagement de 50.000 CHF pour les frais de participation à la réunion du Groupe de travail spécial sur l'Article 8(j), ainsi que sur l'accès et le partage des avantages, Montréal, Canada, 1-5 décembre et 8-12 décembre 2003
- 26/ Le Canada a annoncé un engagement de 10.000 \$ canadiens pour la participation de délégués à la réunion sur l'Article 8(j), Montréal, Canada, 8-12 décembre 2003
- 27/ La Finlande a annoncé un engagement de 65.000 euros à l'endroit des réunions COP-7 et COP/MOP-1, Kuala Lumpur, Malaisie, 9-27 février 2004

Annexe IV

ÉTAT DU FONDS BF DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU 30 NOVEMBRE 2003

COLLABORATEUR	Engagements impayés au 31/12/02		Ajustements	Engagemen s pour 2003	Recouvrements en 2003 pour les années antérieures	Recouvrements en 2003 pour 2003 et les années futures	Engagements impayés pour 2003 et les années antérieures
Royaume-Uni		1/		62.240		62.240	0
Total				62.240	0	62.240	0
1/ Le Royaume-Uni a annoncé un engagement de 40.000 £ en vue d'appuyer la phase pilote du Fonds d'affectation spéciale pour le fichier d'experts sur la prévention des risques biotechnologiques							

Annexe V

**ÉTAT DU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (BE)
CONSTITUÉ DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ADDITIONNELLES DESTINÉES À
FINANCER LES ACTIVITÉS APPROUVÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2003-2004 (EN
MILLIERS DE DOLLARS AMÉRICAINS) AU 30 NOVEMBRE 2003**

Descriptions	2003 <i>Validé</i> (en milliers de dollars)	2003 <i>Engagé</i> (en milliers de dollars)	2003 <i>Payé</i> (en milliers de dollars)
I			
A Réunions/ateliers			
<i>Direction exécutive et Gestion</i>			
Réunions régionales préparatoires à la septième réunion de la Conférence des Parties (4)	0,0	0,0	0,0
<i>Questions scientifiques, techniques et technologiques</i>			
Ateliers régionaux sur la taxonomie (4)	160,0	0,0	0,0
Groupe de liaison - restauration et reconstitution d'écosystèmes et d'espèces	60,0	15,0	0,0
Groupe consultatif sur les anthologies de termes relatifs aux espèces exotiques envahissantes	80,0	12,5	0,0
AHTEG - Technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques	0,0	0,0	0,0
AHTEG - Diversité biologique des montagnes	80,0	42,2	42,2
AHTEG - Aires protégées	80,0	50,0	50,0
AHTEG - Restauration d'écosystèmes dégradés et d'espèces menacées 1//	80,0	80,0	80,0
AHTEG - Objectifs/données de référence/indicateurs	80,0	80,0	80,0
AHTEG - Ressources forestières hors bois 2/	80,0	70,0	70,0
AHTEG - Incendies de forêt	80,0	0,0	0,0
<i>Affaires sociales, économiques et juridiques</i>			
Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages 3/	450,0	145,8	145,8
Groupe d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation	80,0	0,0	0,0
Atelier sur les mesures d'incitation	190,0	30,0	0,0
Comité de coordination interinstitutions sur les mesures d'incitation	20,0	0,0	0,0

/...

Descriptions	2003 <i>Validé</i> (en milliers de dollars)	2003 <i>Engagé</i> (en milliers de dollars)	2003 <i>Payé</i> (en milliers de dollars)
<i>Mise en oeuvre et communication</i>			
Ateliers régionaux concernant le centre d'échange (4)	240,0	125,2	125,2
Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public			
- Réseau mondial de communication, d'éducation et de sensibilisation	62,5	0,0	0,0
- Échange des connaissances et de l'expertise	100,0	0,0	0,0
- Renforcement des capacités pour la communication, l'éducation et la sensibilisation	375,0	39,0	0,0
<i>Prévention des risques biotechnologiques</i>			
Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation	450,0	0,0	0,0
Réunions régionales au titre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	80,0	32,3	32,3
Réunions d'experts techniques sur la prévention des risques biotechnologiques (4)	160,0	100,0	100,0
Ateliers régionaux concernant le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	160,0	220,0	220,0
B Personnel			
Administrateur de programme (Diversité biologique agricole) (FAO)	141,5	137,0	137,0
Administrateur de programme hors classe (Pays-Bas) 4/	156,2	156,2	156,2
C Frais de voyage			
Frais de voyage du président de la Conférence des Parties	10,0	0,0	0,0
Frais de voyage du président de l'OSASTT 5/	10,0	40,0	40,0
D Consultants/sous-traitance			
Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	20,0	10,0	10,0
Aires protégées	15,0	15,0	0,0
Montagnes	15,0	0,0	0,0
Transfert de technologie	15,0	0,0	0,0
Restauration des écosystèmes et approche par écosystème	15,0	15,0	0,0

Descriptions	2003 Validé (en milliers de dollars)	2003 Engagé (en milliers de dollars)	2003 Payé (en milliers de dollars)
Rapport de synthèse sur l'état et l'évolution des savoirs traditionnels	150,0	94,3	28,4
E Divers			
Renforcement des mesures d'incitation (cd, prospectus, traductions, etc.)	10,0	5,0	0,0
Sous-total (I)	3.705,2	1.514,5	1.317,1
II Frais de soutien au programme (13 %)	481,7	171,4	145,7
TOTAL (I + II)	4.186,8	1.685,9	1.462,8

1/ Réunion convoquée en décembre 2002

2/ Atelier sur l'approche par écosystème

3/ AHTEG - Diversité biologique des forêts - Montpellier

4/ Paiement par le Fonds SPO de contributions volontaires

5/ Paiement par le budget du PNUE

Annexe VI

**FONDS D’AFFECTATION SPÉCIALE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (BZ) DESTINÉ
À FACILITER LA PARTICIPATION DES PARTIES AUX ACTIVITÉS LIÉES À LA
CONVENTION, POUR L’EXERCICE BIENNAL 2003-2004 AU 30 NOVEMBRE 2003**

	2003	2004	2003	2003
	<i>Validé</i>	<i>Validé</i>	<i>Engagé</i>	<i>Payé</i>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
I Réunions				
Septième réunion de la Conférence des Parties	0,0	650,0	145,0	94,3
Réunions régionales préparatoires à la Conférence des Parties	0,0	300,0	37,9	0,0
Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	540,0	540,0	427,8	427,8
Réunion spéciale intersessions sur le programme de travail pluriannuel pour la conférence des parties jusqu’en 2010	163,0	0,0	32,9	32,9
Première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	540,0	0,0	70,4	32,3
Réunions régionales au titre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	300,0	300,0	0,0	0,0
Groupe de travail spécial sur l’accès et le partage des avantages	163,0	0,0	198,8	179,8
Groupe de travail spécial sur l’article 8(j)	0,0	163,0	85,3	58,7
Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités pour l’accès et le partage des avantages*	540,0	0,0	187,6	158,0
Groupe de travail spécial sur la responsabilité et la réparation	540,0	0,0	0,0	0,0
Deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	0,0	163,0	0,0	0,0
Sous-total (I)	2.786,0	2.116,0	1.185,7	983,8
II Frais de soutien au programme (13 %)	362,2	275,1	154,1	127,9
TOTAL (I + II)	3.148,2	2.391,1	1.339,8	1.111,7

* Réunion convoquée en décembre 2002

/...

Annexe VII

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2002

Fonds général de contributions volontaires pour la Convention sur la diversité biologique	
I. <u>État combiné des recettes et des dépenses et changements dans les soldes des réserves et du fonds pour la première année de la période biennale 2002-2003, se terminant le 31 décembre 2002</u>	
Recettes	USD
Contributions volontaires	8.089.404
Intérêts des recettes	335.191
Revenus divers	38.105
Total des recettes	8.462.700
Dépenses	
Personnel et autres coûts du personnel	5.539.674
Services contractuels	145.857
Voyages	431.506
Frais de fonctionnement	1.363.807
Acquisitions	621.068
Coûts de l'appui au programme	1.049.560
Total des dépenses	9.151.472
Déficit des recettes par rapport aux dépenses	(688.772)
Ajustements des périodes précédentes	(16.227)
Déficit net des recettes par rapport aux dépenses	(704.999)
Économies provisoires sur des obligations des périodes précédentes ou annulation de ces obligations	302.114
Soldes des réserves et du fonds, début de la période	9.696.502
Soldes des réserves et du fonds, fin de la période	9.293.617
II. <u>État combiné de l'actif, du passif, des soldes des réserves et du fonds au 31 décembre 2002</u>	
Actif	
Dépôts à vue et à terme	5.409.436
Interfonds à recevoir	4.511.371
Montants volontaires à recevoir	919.960
Autres montants à recevoir	1.463.281
Frais différés	34.038
Total de l'actif	12.338.086
Passif	
Autres montants à payer	1.592.411
Réserve pour obligation	875.074
Crédits différés	576.984
Total du passif	3.044.469
Soldes des réserves et du fonds	
Excédent cumulatif	9.293.617
Total des soldes des réserves et du fonds	9.293.617

/...

Total du passif et des soldes des réserves et du fonds		12.338.086
---	--	-------------------

Fonds général de contributions volontaires additionnelles en soutien aux activités approuvées au titre de la Convention sur la diversité biologique		
I. <u>État combiné des recettes et des dépenses et changements dans les soldes des réserves et du fonds pour la première année de la période biennale 2002-2003, se terminant le 31 décembre 2002</u>		
Recettes		USD
Contributions volontaires		1.304.046
Intérêts des recettes		64.242
Revenus divers		32.388
Total des recettes		1.400.676
Dépenses		
Personnel et autres coûts du personnel		422.047
Services contractuels		149.071
Voyages		195.756
Frais de fonctionnement		771.986
Acquisitions		7.924
Coûts de l'appui au programme		201.082
Total des dépenses		1.747.866
Déficit des recettes par rapport aux dépenses		(347.190)
Ajustements des périodes précédentes		(449.820)
Déficit net des recettes par rapport aux dépenses		(797.010)
Économies provisoires sur des obligations des périodes précédentes ou annulation de ces obligations		111.094
Soldes des réserves et du fonds, début de la période		1.789.625
Soldes des réserves et du fonds, fin de la période		1.103.709
II. <u>État combiné de l'actif, du passif, des soldes des réserves et du fonds au 31 décembre 2002</u>		
Actif		
Dépôts à vue et à terme		849.228
Interfonds à recevoir		212.413
Montants volontaires à recevoir		496.503
Autres montants à recevoir		7.221
Frais différés		5
Total de l'actif		1.565.370
Passif		
Autres montants à payer		182.684
Réserve pour obligation		278.977
Total du passif		461.661
Soldes des réserves et du fonds		
Excédent cumulatif		1.103.709
Total des soldes des réserves et du fonds		1.103.709
Total du passif et des soldes des réserves et du fonds		1.565.370

Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires additionnelles en vue de faciliter la participation des Parties au processus de la Convention sur la diversité biologique

I. État combiné des recettes et des dépenses et changements dans les soldes des réserves et du fonds pour la première année de la période biennale 2002-2003, se terminant le 31 décembre 2002

Recettes	USD
Contributions volontaires	595.084
Intérêts des recettes	23.467
Revenus divers	30.039
Total des recettes	648.590
Dépenses	
Frais de fonctionnement	526.745
Coûts de l'appui au programme	68.477
Total des dépenses	595.222
Déficit des recettes par rapport aux dépenses	53.368
Ajustements des périodes précédentes	(118.712)
Déficit net des recettes par rapport aux dépenses	(65.344)
Économies provisoires sur des obligations des périodes précédentes ou annulation de ces obligations	5.580
Soldes des réserves et du fonds, début de la période	528.314
Soldes des réserves et du fonds, fin de la période	468.550

II. État combiné de l'actif, du passif, des soldes des réserves et du fonds au 31 décembre 2002

Actif	
Dépôts à vue et à terme	595.120
Montants volontaires à recevoir	101.928
Autres montants à recevoir	88.424
Total de l'actif	785.472
Passif	
Interfonds à payer	306.376
Autres montants à payer	6.542
Réserve pour obligation	4.004
Total du passif	316.922
Soldes des réserves et du fonds	
Excédent cumulatif	468.550
Total des soldes des réserves et du fonds	468.550
Total du passif et des soldes des réserves et du fonds	785.472

Annexe VIII

BARÈME ACTUEL APPROUVÉ DES CONTRIBUTIONS (2003-2004)

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er jan. 2003 (en dollars)	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er janvier 2004 (en dollars)	Total des contributions 2003-2004 (en dollars)
Albanie	0,00300	0,00383	277	0,00300	0,00383	295	573
Algérie	0,07000	0,08938	6.473	0,07000	0,08938	6.895	13.368
Angola	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Antigua-et-Barbuda	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Argentine	1,14900	1,46707	106.252	1,14900	1,46707	113.174	219.426
Arménie	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Australie	1,62700	2,07739	150.455	1,62700	2,07739	160.256	310.711
Autriche	0,94700	1,20915	87.573	0,94700	1,20915	93.277	180.850
Azerbaïdjan	0,00400	0,00511	370	0,00400	0,00511	394	764
Bahamas	0,01200	0,01532	1.110	0,01200	0,01532	1.182	2.292
Bahreïn	0,01800	0,02298	1.665	0,01800	0,02298	1.773	3.437
Bangladesh	0,01000	0,01277	925	0,01000	0,01277	985	1.910
Barbade	0,00900	0,01149	832	0,00900	0,01149	886	1.719
Belarus	0,01900	0,02426	1.757	0,01900	0,02426	1.871	3.628
Belgique	1,12900	1,44153	104.403	1,12900	1,44153	111.204	215.607
Belize	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Bénin	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Bhoutan	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Bolivie	0,00800	0,01021	740	0,00800	0,01021	788	1.528
Botswana	0,01000	0,01277	925	0,01000	0,01277	985	1.910
Brésil	2,39000	3,05160	221.012	2,39000	3,05160	235.410	456.422
Bulgarie	0,01300	0,01660	1.202	0,01300	0,01660	1.280	2.483
Burkina Faso	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Burundi	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Cambodge	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Cameroun	0,00900	0,01149	832	0,00900	0,01149	886	1.719
Canada	2,55800	3,26611	236.548	2,55800	3,26611	251.957	488.505
Cap Vert	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
République centrafricaine	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Tchad	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er jan. 2003 (en dollars)	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er janvier 2004 (en dollars)	Total des contributions 2003-2004 (en dollars)
Chili	0,21200	0,27069	19.604	0,21200	0,27069	20.882	40.486
Chine	1,53200	1,95609	141.670	1,53200	1,95609	150.899	292.568
Colombie	0,20100	0,25664	18.587	0,20100	0,25664	19.798	38.385
Comores	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Congo	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Cook (Îles de)	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Costa Rica	0,02000	0,02554	1.849	0,02000	0,02554	1.970	3.819
Côte d'Ivoire	0,00900	0,01149	832	0,00900	0,01149	886	1.719
Croatie	0,03900	0,04980	3.606	0,03900	0,04980	3.841	7.448
Cuba	0,03000	0,03830	2.774	0,03000	0,03830	2.955	5.729
Chypre	0,03800	0,04852	3.514	0,03800	0,04852	3.743	7.257
République tchèque	0,20300	0,25919	18.772	0,20300	0,25919	19.995	38.767
République démocratique et populaire de Corée	0,00900	0,01149	832	0,00900	0,01149	886	1.719
République démocratique du Congo	0,00400	0,00511	370	0,00400	0,00511	394	764
Danemark	0,74900	0,95634	69.263	0,74900	0,95634	73.775	143.038
Djibouti	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Dominique	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
République dominicaine	0,02300	0,02937	2.127	0,02300	0,02937	2.265	4.392
Équateur	0,02500	0,03192	2.312	0,02500	0,03192	2.462	4.774
Égypte	0,08100	0,10342	7.490	0,08100	0,10342	7.978	15.469
El Salvador	0,01800	0,02298	1.665	0,01800	0,02298	1.773	3.437
Guinée équatoriale	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Érythrée	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Estonie	0,01000	0,01277	925	0,01000	0,01277	985	1.910
Éthiopie	0,00400	0,00511	370	0,00400	0,00511	394	764
Communauté européenne	2,50000	2,50000	181.063	2,50000	2,50000	192.858	373.920
Fidji	0,00400	0,00511	370	0,00400	0,00511	394	764

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er jan. 2003 (en dollars)	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er janvier 2004 (en dollars)	Total des contributions 2003-2004 (en dollars)
Finlande	0,52200	0,66650	48.271	0,52200	0,66650	51.416	99.687
France	6,46600	8,25592	597.935	6,46600	8,25592	636.887	1.234.822
Gabon	0,01400	0,01788	1.295	0,01400	0,01788	1.379	2.674
Gambie	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Géorgie	0,00500	0,00638	462	0,00500	0,00638	492	955
Allemagne	9,76900	12,47326	903.376	9,76900	12,47326	962.225	1.865.601
Ghana	0,00500	0,00638	462	0,00500	0,00638	492	955
Grèce	0,53900	0,68821	49.843	0,53900	0,68821	53.090	102.934
Grenade	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Guatemala	0,02700	0,03447	2.497	0,02700	0,03447	2.659	5.156
Guinée	0,00300	0,00383	277	0,00300	0,00383	295	573
Guinée-Bissau	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Guyane	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Haïti	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Honduras	0,00500	0,00638	462	0,00500	0,00638	492	955
Hongrie	0,12000	0,15322	11.097	0,12000	0,15322	11.820	22.917
Islande	0,03300	0,04214	3.052	0,03300	0,04214	3.250	6.302
Inde	0,34100	0,43540	31.534	0,34100	0,43540	33.588	65.121
Indonésie	0,20000	0,25536	18.495	0,20000	0,25536	19.700	38.194
Iran (République islamique d')	0,27200	0,34730	25.153	0,27200	0,34730	26.791	51.944
Irlande	0,29400	0,37539	27.187	0,29400	0,37539	28.958	56.146
Israël	0,41500	0,52988	38.377	0,41500	0,52988	40.877	79.253
Italie	5,06475	6,46678	468.356	5,06475	6,46678	498.867	967.223
Jamaïque	0,00400	0,00511	370	0,00400	0,00511	394	764
Japon	19,51575	22,00000	1.593.350	19,51575	22,00000	1.697.146	3.290.496
Jordanie	0,00800	0,01021	740	0,00800	0,01021	788	1.528
Kazakhstan	0,02800	0,03575	2.589	0,02800	0,03575	2.758	5.347
Kenya	0,00800	0,01021	740	0,00800	0,01021	788	1.528
Kiribati	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Kirghizstan	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
République démocratique et populaire du Laos	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er jan. 2003 (en dollars)	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er janvier 2004 (en dollars)	Total des contributions 2003-2004 (en dollars)
Lettonie	0,01000	0,01277	925	0,01000	0,01277	985	1.910
Liban	0,01200	0,01532	1.110	0,01200	0,01532	1.182	2.292
Lesotho	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Libéria	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Libye	0,06700	0,08555	6.196	0,06700	0,08555	6.599	12.795
Liechtenstein	0,00600	0,00766	555	0,00600	0,00766	591	1.146
Lituanie	0,01700	0,02171	1.572	0,01700	0,02171	1.674	3.247
Luxembourg	0,08000	0,10215	7.398	0,08000	0,10215	7.880	15.278
Madagascar	0,00300	0,00383	277	0,00300	0,00383	295	573
Malawi	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Malaisie	0,23500	0,30005	21.731	0,23500	0,30005	23.147	44.878
Maldives	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Mali	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Malte	0,01500	0,01915	1.387	0,01500	0,01915	1.477	2.865
Îles Marshall	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Maurétanie	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Maurice	0,01100	0,01405	1.017	0,01100	0,01405	1.083	2.101
Mexique	1,08600	1,38663	100.426	1,08600	1,38663	106.969	207.395
Micronésie (États fédérés de)	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Monaco	0,00400	0,00511	370	0,00400	0,00511	394	764
Mongolie	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Maroc	0,04400	0,05618	4.069	0,04400	0,05618	4.334	8.403
Mozambique	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Myanmar	0,01000	0,01277	925	0,01000	0,01277	985	1.910
Namibie	0,00700	0,00894	647	0,00700	0,00894	689	1.337
Nauru	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Népal	0,00400	0,00511	370	0,00400	0,00511	394	764
Pays-Bas	1,73800	2,21911	160.719	1,73800	2,21911	171.189	331.908
Nouvelle-Zélande	0,24100	0,30771	22.286	0,24100	0,30771	23.738	46.024
Nicaragua	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Niger	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Nigeria	0,06800	0,08682	6.288	0,06800	0,08682	6.698	12.986
Nioué	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er jan. 2003 (en dollars)	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er janvier 2004 (en dollars)	Total des contributions 2003-2004 (en dollars)
Norvège	0,64600	0,82483	59.738	0,64600	0,82483	63.630	123.368
Oman	0,06100	0,07789	5.641	0,06100	0,07789	6.008	11.649
Pakistan	0,06100	0,07789	5.641	0,06100	0,07789	6.008	11.649
Palau	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Panama	0,01800	0,02298	1.665	0,01800	0,02298	1.773	3.437
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00600	0,00766	555	0,00600	0,00766	591	1.146
Paraguay	0,01600	0,02043	1.480	0,01600	0,02043	1.576	3.056
Pérou	0,11800	0,15066	10.912	0,11800	0,15066	11.623	22.535
Philippines	0,10000	0,12768	9.247	0,10000	0,12768	9.850	19.097
Pologne	0,37800	0,48264	34.955	0,37800	0,48264	37.232	72.187
Portugal	0,46200	0,58989	42.723	0,46200	0,58989	45.506	88.229
Qatar	0,03400	0,04341	3.144	0,03400	0,04341	3.349	6.493
République de Corée	1,85100	2,36339	171.169	1,85100	2,36339	182.319	353.488
République de Moldavie	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Roumanie	0,05800	0,07406	5.363	0,05800	0,07406	5.713	11.076
Fédération de Russie	1,20000	1,53218	110.968	1,20000	1,53218	118.197	229.166
Rwanda	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Sainte Lucie	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Samoa	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Saint-Marin	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Sao Tomé-et-Principe	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Arabie Saoudite	0,55400	0,70736	51.230	0,55400	0,70736	54.568	105.798
Sénégal	0,00500	0,00638	462	0,00500	0,00638	492	955
Seychelles	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382

/...

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er jan. 2003 (en dollars)	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er janvier 2004 (en dollars)	Total des contributions 2003-2004 (en dollars)
Sierra Leone	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Singapour	0,39300	0,50179	36.342	0,39300	0,50179	38.710	75.052
Slovaquie	0,04300	0,05490	3.976	0,04300	0,05490	4.235	8.212
Slovénie	0,08100	0,10342	7.490	0,08100	0,10342	7.978	15.469
Îles Salomon	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Afrique du sud	0,40800	0,52094	37.729	0,40800	0,52094	40.187	77.916
Espagne	2,51875	3,21599	232.918	2,51875	3,21599	248.091	481.009
Sri Lanka	0,01600	0,02043	1.480	0,01600	0,02043	1.576	3.056
Soudan	0,00600	0,00766	555	0,00600	0,00766	591	1.146
Suriname	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Swaziland	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Suède	1,02675	1,31098	94.947	1,02675	1,31098	101.133	196.080
Suisse	1,27400	1,62667	117.812	1,27400	1,62667	125.486	243.298
République arabe de Syrie	0,08000	0,10215	7.398	0,08000	0,10215	7.880	15.278
Tadjikistan	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Macédoine (ex-république yougoslave de)	0,00600	0,00766	555	0,00600	0,00766	591	1.146
Togo	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Tonga	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Trinité-et-Tobago	0,01600	0,02043	1.480	0,01600	0,02043	1.576	3.056
Tunisie	0,03000	0,03830	2.774	0,03000	0,03830	2.955	5.729
Turquie	0,44000	0,56180	40.688	0,44000	0,56180	43.339	84.027
Turkménistan	0,00300	0,00383	277	0,00300	0,00383	295	573
Ouganda	0,00500	0,00638	462	0,00500	0,00638	492	955
Ukraine	0,05300	0,06767	4.901	0,05300	0,06767	5.220	10.121
Émirats arabes unis	0,20200	0,25792	18.680	0,20200	0,25792	19.897	38.576
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	5,53600	7,06848	511.935	5,53600	7,06848	545.284	1.057.218

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er janvier 2003 (en dollars)	Barème des quotes-parts de l'ONU 2003 (pour cent)	Barème avec plafond de 25% et ajustement de façon qu'aucun des pays les moins avancés ne verse de contribution supérieure à 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1er janvier 2004 (en dollars)	Total des contributions 2003-2004 (en dollars)
République unie de Tanzanie	0,00400	0,00511	370	0,00400	0,00511	394	764
Uruguay	0,08000	0,10215	7.398	0,08000	0,10215	7.880	15.278
Ouzbékistan	0,01100	0,01405	1.017	0,01100	0,01405	1.083	2.101
Vanuatu	0,00100	0,00128	92	0,00100	0,00128	98	191
Venezuela	0,20800	0,26558	19.235	0,20800	0,26558	20.488	39.722
Vietnam	0,01600	0,02043	1.480	0,01600	0,02043	1.576	3.056
Yémen	0,00600	0,00766	555	0,00600	0,00766	591	1.146
Yougoslavie	0,02000	0,02554	1.849	0,02000	0,02554	1.970	3.819
Zambie	0,00200	0,00255	185	0,00200	0,00255	197	382
Zimbabwe	0,00800	0,01021	740	0,00800	0,01021	788	1.528
TOTAL	81,147	100,00	7.242.500	81,147	100,00	7.714.300	14.956.800
